Année 1992. - N° 85 [1] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-5765 Mardi 10 novembre 1992

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(60e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du lundi 9 novembre 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5035).

Défense

M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les personnels de la défense.

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace et les forces nucléaires.

M. François Fillon, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les forces terrestres.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'air.

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la gendarmerie ; M. Pierre Joxe, ministre de la défense.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Michel Boucheron *(Ille-et-Vilaine)*, président de la commission de la défense.

MM. le ministre, Jean Brocard.

Rappel au règlement (p. 5055)

MM. Arthur Paecht, le président.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5055).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. François Hollande, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat à la défense, mes chers collègues, le projet de budget de la défense pour 1993 s'élève, hors pensions, à 197,9 milliards de francs, soit une augmentation nominale de 1,4 p. 100 par rapport à celui de 1992. Le budget de la défense est le second budget du pays.

Compte tenu d'une hausse des prix estimée à 2,8 p. 100 pour l'année prochaine, il connaît une légère diminution en volume de 1,4 p. 100.

La part des crédits de la défense dans le budget général baisse modérément puisqu'elle passe de 14,8 p. 100 à 14,5 p. 100 ; rapporté au produit intérieur brut marchand, le budget de la défense perd un dixième de point de pourcentage et représentera à peu près 3,15 p. 100 du PIBm en 1993.

Au-delà de ces chiffres, je voudrais poser quatre questions et m'efforcer d'y répondre.

Première question : notre effort de défense pour 1993 est-il suffisant ? Comparons nos chiffres avec ceux de nos partenaires.

Aux Etats-Unis, le Congrès vient d'adopter une loi, signée le 6 octobre 1992, qui prévoit une enveloppe en baisse de 6 p. 100 en termes nominaux et de près de 10 p. 100 en termes réels par rapport à l'exercice précédent. A plus long terme, l'administration américaine envisage de ramener le budget de la défense à 3,4 p. 100 du PNB et à 16,3 p. 100 du budget fédéral en 1997, ce qui représentera, en termes réels, une baisse d'environ 26 p. 100 par rapport à 1985. Nul doute que l'administration démocrate poursuive cette tendance à la baisse.

En Grande-Bretagne, la tendance à la baisse – et à une baisse importante – est similaire. Le budget de la défense enregistrera, en 1993, une amputation de 6 p. 100 en termes réels par rapport à l'exercice précédent. La part des dépenses de défense dans le PNB britannique tombera de 4,2 p. 100 en 1991 à moins de 3,5 p. 100 en 1995.

En Allemagne, on peut faire la même observation. Le budget de la défense subit une réduction de 6 p. 100 en termes réels de 1992 à 1993. Des économies sont réalisées sur les dépenses d'équipements ; chacun garde en mémoire la décision allemande de se retirer du projet d'avion de combat européen.

De la comparaison, il ressort que le budget de la défense français, quoique en stagnation, bénéficie, contrairement à ceux des autres pays européens, d'une légère augmentation nominale. Dans la plupart des pays comparables, on enregistre une baisse et en valeur nominale et en valeur réelle.

Alors, la France maintient-elle son effort de défense ? Oui. En tout cas, elle consent un effort supérieur à celui de ses partenaires, effort que chacun pourra commenter à son gré.

La deuxième question que l'on doit poser – notre système de dissuasion, dans ce contexte budgétaire, demeure-t-il crédible ? – est légitime. En effet, dans le projet de budget pour 1993, on constate une réduction très sensible des crédits affectés à la dissuasion, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Le rapporteur pour avis de la commission de la défense pour ces questions développera ce point de vue.

Pourtant, cette évolution est nécessaire. En effet, l'augmentation considérable des dépenses d'équipement en matière de dissuasion entre 1985 et 1989 – 20 p. 100 en volume – se justifiait par une triple menace : menace de défense antibalistique, menace d'attaque nucléaire « préemptive » et menace de détection et de destruction de nos SNLE, sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, en patrouilles. Cette menace s'étant beaucoup atténuée depuis deux ou trois ans, les programmes de renforcement de nos capacités de pénétration ne sont plus aussi urgents. L'accord de Washington sur l'élimination des missiles balistiques intercontinentaux a bien évidemment des conséquences sur notre système. Bref, nous nous adaptons à une évolution qui est, somme toute, très encourageante.

Néanmoins, malgré une enveloppe budgétaire en baisse pour les crédits de dissuasion, nos projets essentiels sont poursuivis. Je retiens la fin des refontes M 4, la poursuite du programme SNLE de nouvelle génération, le missile M 45 et le lancement d'un nouveau programme de missile M 5.

En matière nucléaire, deux questions néanmoins restent en suspens.

L'une tient à la seconde composante : devra-t-on privilégier la composante aérienne avec l'ACT-Rafale et un missile à longue portée qui pourrait être développé et construit en coo-

pération avec le Royaume-Uni, ou doit-on se satisfaire d'une modernisation d'Albion ? Ce choix devra être fait en 1995. Pour l'instant, tout commentaire serait prématuré. En tout cas, rien n'indique dans le projet de loi de programmation et dans le projet de budget dans quel sens sera prise la décision. Des avis ont été donnés et chacun de ces choix sera discuté le moment venu.

L'autre tient aux essais nucléaires qui sont suspendus depuis avril 1992. Sur l'opportunité de reprendre ces essais ou sur leurs nombres, plusieurs remarques peuvent être faites. Lorsqu'a été annoncée le 8 avril 1992 la décision de suspendre les essais nucléaires, le Premier ministre avait ajouté : « En 1993, nous verrons bien si l'exemple a été suivi et si la raison a progressé. » Or, que constate-t-on ? La Russie, jusqu'à présent, n'a pas mis fin au moratoire, initialement prévu pour un an, qu'elle s'était imposé le 5 octobre 1991. Elle a même décidé de suspendre ses essais au moins jusqu'au mois de juillet 1993. Le Sénat des Etats-Unis a adopté, en septembre 1992, un moratoire de neuf mois qui prend donc fin également en juillet 1993. L'élément essentiel en matière de désarmement reste l'accord russo-américain du 27 juin 1992 qui prévoit en particulier la réduction des arsenaux stratégiques des deux pays jusqu'à atteindre l'objectif de 2 000 à 2 500 têtes vers 2003. Par conséquent, pour l'instant, le moratoire est général – à l'exception de la Chine – et, pour reprendre les mots du Premier ministre, la raison a plutôt progressé.

Deuxième remarque, la France accuse encore néanmoins, par rapport aux Etats-Unis et à la Russie, un retard certain dans le développement de ses armements nucléaires. Ce retard est en partie dû au nombre beaucoup plus restreint des expérimentations auxquelles elle a procédé depuis un certain nombre d'années. Depuis 1963, les Etats-Unis ont effectué près de 500 tests, les Soviétiques 430, la France 168. Il est clair que si le moratoire était prolongé, il perpétuerait le déséquilibre actuel.

Troisième remarque, même si les essais sont officiellement suspendus, le risque est réel qu'ils soient clandestinement poursuivis ici ou là à faible puissance au cas où aucun régime contraignant de vérification ne serait mis en place.

Quatrième remarque, nos besoins militaires propres justifient encore des essais. En effet, il nous faut achever la qualification de la tête nucléaire TN 75 destinée à équiper le missile M 45, améliorer la sûreté des armes, garantir la fiabilité et la disponibilité du stock existant et développer les nouvelles têtes, notamment celle du missile M 5

Ces remarques, à mon sens, éclairent le débat sur les essais nucléaires. La décision, qui devra être prise en juillet 1993, devra mettre en balance à la fois l'état du monde – si le moratoire était prolongé, la France devrait s'y conformer – et la nécessaire modernisation de nos forces nucléaires que justifie une éventuelle reprise des essais, en cas de relâchement du moratoire, mais à un niveau beaucoup plus bas que par le passé, sans doute de l'ordre de deux par an et pour une durée très limitée.

J'en arrive à la troisième question : le niveau des effectifs de l'armée de terre correspond-il aujourd'hui à nos besoins ? Le projet d'armée de terre pour 1997 prévoit de passer à un effectif de 225 000 hommes, c'est-à-dire à un format plus réduit qu'aujourd'hui puisque, il y a à peine deux ans, il était encore de 285 000 hommes. Il y a de fortes chances que nous atteignions très rapidement cet objectif.

Pourquoi 225 000 hommes ? Il s'agit de donner à l'armée de terre les moyens d'assurer ses trois missions de base : assurer la couverture classique de nos frontières, entretenir un volume de forces d'intervention rapide et de forces prépositionnées hors d'Europe, couvrir le territoire national qui ne peut être dépourvu de toute présence militaire dans sa profondeur.

Pour répondre à ces trois missions, il a été jugé qu'un effectif de 225 000 hommes était le plus approprié. Cet effectif permet le maintien de la conscription à dix mois grâce à une meilleure utilisation des forces et une augmentation du taux de professionnalisation qui passera à 43 p. 100 environ.

Dès lors, pouvait-on concevoir un autre modèle, un autre format ? Certains, plus ou moins prudemment, ont avancé d'autres chiffres, notamment une armée de terre de 185 000 hommes et même 175 000.

Une telle hypothèse aurait trois conséquences.

Sur le plan militaire, d'abord, il ne serait plus possible de répondre aux trois missions que je viens de définir : couverture classique de nos frontières, volume de forces d'intervention rapide, couverture du territoire national.

Ensuite, le coût de ce dispositif serait plus lourd qu'aujourd'hui car il nous faudrait soit revenir sur la conscription elle-même et envisager une professionnalisation de nos armées, sans doute à un niveau d'effectifs bien inférieur à 185 000 hommes, soit réduire la conscription à six mois, ce qui serait d'ailleurs techniquement difficile et financièrement plus onéreux.

Dans ces conditions, un modèle inférieur à 225 000 hommes ne paraît pas raisonnable puisque, outre l'atteinte à la conscription, outre le coût élevé, il serait finalement techniquement difficile à appliquer.

Quatrième et dernière question : quelles sont les conséquences du resserrement de nos budgets, de nos modèles d'armée sur les effectifs civils et sur les industries de défense ?

Je crois qu'il ne faut pas sous-estimer les incidences extrêmement importantes qu'a déjà et qu'aura dans les années à venir la maîtrise de nos dépenses militaires. C'est déjà clair pour les effectifs civils puisque le projet de budget pour 1993 va continuer à supprimer des emplois civils, une déflation de 4 400 emplois budgétaires étant prévue, mais il y aura aussi des traductions sur les personnels militaires.

Restons sur les effectifs civils. Je viens de citer les chiffres pour les personnels budgétaires, mais il y a ensuite tout ce qui est lié à l'industrie d'armement, et nous devons être extrêmement précis dans les évaluations. On lit ici ou là des chiffres souvent fantaisistes évoquant plus de 100 000 suppressions d'emplois. Je crois qu'ils sont très exagérés. Néanmoins, d'ores et déjà, l'ensemble des industries de défense – le GIAT, l'Aérospatiale, la SNECMA, Dassault, Thomson – connaissent des difficultés qui les conduisent à réduire le niveau de l'emploi.

Dès lors, si l'on partage le sentiment qu'il y aura des conséquences sociales extrêmement difficiles pour les personnels civils du ministère de la défense et pour l'ensemble des effectifs des industries de défense, il faut évoquer des remèdes sans doute plus importants qu'aujourd'hui.

Je crois qu'on ne pourra pas éviter une loi de dégagement des cadres pour les personnels civils, leur permettant, dans certaines conditions et selon un périmètre qu'il faudrait définir, un départ en préretraite. Ce serait d'ailleurs une mesure d'équité dans la mesure où c'est prévu pour les ouvriers d'Etat. Il peut donc y avoir dans le même établissement des personnels qui bénéficient de ce régime et d'autres qui n'en bénéficient pas. Je suggère donc que nous évoquions au cours de la discussion budgétaire cette hypothèse de dégagement des cadres permettant le départ en retraite des fonctionnaires civils du ministère ou des fonctionnaires détachés dans les entreprises nationales.

La deuxième mesure qu'il me paraît indispensable de lancer, même si elle échappe à la sphère du budget de la défense mais elle concerne les entreprises de défense, c'est l'ouverture de négociations pour une réduction de la durée du travail dans l'ensemble du secteur de la défense. Cela me paraît plus sérieux et c'est davantage penser au long terme que de programmer ici ou là du chômage partiel dans des conditions qui ne sont pas toujours exemplaires.

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les personnels de la défense.* Très bien !

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* De même, il faudra accélérer les programmes de diversification des industries d'armement. Si nous sommes tous conscients du fait qu'il faudra faire évoluer les industries de défense, que les dépenses d'équipement seront au mieux stables dans les années à venir, la diversification est alors la seule voie d'avenir pour les industries concernées. C'est pourquoi je suggère qu'à l'avenir le budget de la défense comprenne, à côté des mesures d'accompagnent social et du fonds de reconversion des entreprises de défense, dont les crédits doivent servir à la reconversion de sites, des mesures d'aide directe en faveur des entreprises qui font un effort tout particulier de diversification vers le civil. Ce serait un puissant levier pour encourager ces entreprises à évoluer vers des secteurs et vers des branches qui leur assurent un avenir.

Notre appareil de défense affronte une mutation encore plus importante que celle qui a été opérée au cours des années soixante. Non seulement les effectifs sont réduits mais les armements conventionnels sont repensés, l'organisation des forces sur le territoire est revue, les opérations extérieures se multiplient, l'idée d'une Europe de la défense se diffuse lentement, bref, l'ensemble du paysage est en train de se redessiner. La dissuasion nucléaire n'échappe pas à ces bouleversements au regard de l'ampleur du désarmement.

Ces évolutions considérables ont des incidences sérieuses sur les modèles d'armée, l'équilibre entre la conscription et la professionnalisation et la coopération en matière d'armement. Dans un contexte où, en plus, les contraintes budgétaires se renforcent, les personnels militaires, les personnels civils de la défense comme l'ensemble des salariés des entreprises liées à l'armement subissent ces changements de dimension et, quelquefois, les vivent mal. Aussi serait-il à la fois naïf et dangereux d'imaginer que tous ces mouvements, nécessaires, qui ont été finalement atténués, amortis, puissent s'effectuer presque naturellement dans les années qui viennent. Si l'on suivait la voie tracée par certains responsables de l'opposition dans le domaine de la réduction des effectifs militaires, ces tendances négatives seraient encore plus fortes.

Dès lors, des choix économiques et surtout sociaux sont nécessaires. Au-delà de l'accompagnement des restructurations ou de la mobilisation des crédits pour la reconversion, l'Etat, je l'ai dit, doit prioritairement encourager la diversification vers le civil et toutes les initiatives allant dans le sens de la réduction de la durée du travail. Il doit également envisager de déposer le projet de loi de dégagement des cadres dont j'ai parlé. Ce sera sans doute difficile, notamment au cours de cette législature, mais c'est indispensable si l'on veut accompagner l'effort que vous nous proposez.

Pour terminer, je voudrais évoquer les conséquences budgétaires des opérations extérieures.

Chacun se félicite ici des opérations que l'on a pu mener loin de nos frontières pour des raisons humanitaires. Cependant, la couverture financière de ces opérations est encore finalement très ambiguë.

M. Jacques Baumel. Et coûteuse !

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* On dégage, en effet, des crédits, grâce à des décrets d'avance, mais ils ne compensent pas l'ensemble des dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement mais pas seulement, et il serait préjudiciable pour nos armées que ce soit le ministère de la défense qui soit obligé d'entamer dans des crédits d'équipement qui sont pour le moment rationnés pour financer des opérations extérieures.

M. René Galy-Dejean et M. Jacques Baumel. C'est pourtant ce qui se passe !

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* Je saisis donc l'occasion du débat budgétaire, et je suis heureux que certains collègues s'associent à mes remarques, pour alerter le Gouvernement sur la nécessité de compenser complètement, et je crois que le ministre ne peut être que d'accord...

M. Pierre Joxe, *ministre de la défense.* Vous parlez du ministre de la défense ? *(Sourires.)*

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* Oui, car le ministre du budget n'est pas présent aujourd'hui, ce qu'on peut regretter. *(« Eh oui ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Il est donc nécessaire, disais-je, de couvrir complètement ces opérations extérieures, pour que, dans le cas où des crédits seraient dégagés en lois de finances rectificatives, ils ne puissent être annulés subrepticement, mais qui peut croire aujourd'hui qu'il pourrait en être ainsi ?

M. René Galy-Dejean. Vraiment personne !

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* Si nous voulons que les opérations extérieures se poursuivent, que les opérations humanitaires se renforcent, il faut les doter budgétairement, quitte, s'il le faut, à envisager l'ouverture de chapitres spécialisés de façon à éviter une telle ambiguïté.

La commission des finances, monsieur le ministre, a approuvé votre budget et j'espère que l'Assemblée fera de même. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Baumel. C'est moins sûr !

M. le président. La parole est à M. Jean Gatel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les personnels de la défense.

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, rapporteur une nouvelle fois du budget des personnels du ministère de la défense, je commencerai mon propos, si vous le permettez, en évoquant à nouveau la tragédie qui a frappé mon département, le Vaucluse, le 22 septembre. Je ne suis pas très loin de mon sujet dans la mesure où les militaires ont joué dans l'organisation des secours et dans la mise en œuvre des premières solidarités un rôle digne d'éloge. Les gendarmes, les militaires du 7e bataillon du génie, ceux de la BA 115 et du 1er régiment étranger de cavalerie ont rempli parfaitement leur mission, et je voulais ici leur rendre une nouvelle fois publiquement hommage.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* Comme l'an dernier, je présenterai en toute sincérité les côtés positifs du titre III des crédits du ministère de la défense ainsi que les zones d'ombre et les préoccupations telles qu'elles m'ont été rapportées au cours des entretiens et rencontres que j'ai pu avoir avec les différentes catégories de personnel.

Examinons tout d'abord les points positifs, qui sont nombreux.

Premièrement, les crédits du titre III s'élèveront à 142,6 milliards de francs, dont 47,7 milliards de francs de pensions, soit une hausse significative, de 3,81 p. 100, par rapport à cette année ou de 2,86 p. 100 hors pensions.

Cette augmentation, déjà positive en soi, confirmant les précédentes, permet cette année encore ce rééquilibrage tant souhaitable entre dépenses d'équipement et dépenses de fonctionnement. Nous atteignons désormais le rapport 48/52 entre les deux sections, titre III et titre V, contre 46/54 il y a peu. Ces chiffres montrent, je crois, plus que tout discours, votre volonté de résoudre concrètement et dans la durée les problèmes de vos personnels. Vous poursuivez l'amélioration de leur situation matérielle et de leurs conditions de service et vous répondez ainsi concrètement à leurs exigences de reconnaissance.

Second sujet de satisfaction, qui découle du premier, l'attention marquée en faveur des personnels militaires. Ils bénéficient, pour 123 millions, de la suite de l'application de ce que l'on appelle les accords Durafour, c'est-à-dire la réforme de la grille de la fonction publique, et de la continuation du plan de revalorisation de la condition militaire par des mesures indemnitaires et surtout par une nouvelle augmentation de l'ICM, l'indemnité pour charges militaires.

Au total, les mesures catégorielles nouvelles s'élèvent à 645 millions, un effort donc considérable, dont 622 millions pour les personnels militaires et 23 millions pour les personnels civils.

Cet effort particulier tout à fait remarquable en direction des personnels militaires est lié, comme je l'ai rappelé chaque année, à la spécificité de la condition militaire au sein de la fonction publique. Extrême disponibilité des hommes et des femmes qui servent, mobilité parfois peu compatible avec la vie familiale, pénibilité des tâches et risques sont autant de caractéristiques de la situation des personnels militaires. L'originalité de cette situation nécessite un effort particulier. Vous l'avez consenti dans la durée, et on ne peut que vous en féliciter. Rien n'est plus important pour les militaires français que de se sentir respectés et estimés de la nation. Servir dans des conditions morales, matérielles et psychologiques satisfaisantes est une nécessité, et la motivation des hommes est un élément déterminant dans le succès des armes et l'accomplissement des missions.

Je souhaiterais, d'ailleurs, à ce stade de mon exposé rendre moi aussi hommage, après François Hollande, à tous les militaires français qui servent actuellement, soit sous commandement national, soit dans le cadre des Nations Unies, et parfois dans des conditions particulièrement difficiles, je pense en particulier à la Yougoslavie et au Cambodge.

M. Alain Bonnet. C'est exact !

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* Je parlerai brièvement de l'évolution des effectifs. Nous savons désormais ce que seront les formats des armées de demain, et ce budget s'inscrit dans ces évolutions ainsi définies.

La déflation porte cette année sur 22 400 emplois budgétaires. Ce sont les personnels civils qui sont particulièrement concernés, avec 4 400 emplois. J'en reparlerai. Au niveau des personnels militaires, on note surtout la disparition de 16 500 postes d'appelés et de 1 500 postes de militaires d'active, l'armée de terre payant encore une fois cette année un lourd tribut avec 1 100 postes. On peut noter *a contrario* la création de 1 000 postes de gendarme et une amélioration substantielle des conditions de l'encadrement de l'armée française qui se rapproche ainsi des armées voisines de l'Alliance atlantique.

Mon rapport reprend longuement l'ensemble des dispositifs annoncés qui permettent et permettront l'adaptation du format des armées au nouveau contexte stratégique et budgétaire. Je vous y renvoie, mes chers collègues.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'aborder maintenant les zones du budget que votre commission juge moins favorables.

Je dois me faire d'abord l'écho des inquiétudes, pour ne pas dire plus, des personnels civils, que François Hollande a soulignées avant moi. Chacun sait ici que l'évolution générale des industries d'armement, liée au nouveau contexte mondial, est porteuse de remises en cause, que des adaptations seront nécessaires et que l'évolution prévisible est plus que préoccupante.

Essayons ensemble de faire face à cette situation par un certain nombre de règles clairement définies.

La priorité absolue, et j'insiste sur ce point, c'est la concertation et le dialogue. C'est la première demande des personnels. Cette concertation est indispensable à tous les niveaux, dans tous les établissements, sur tous les sites. Les hommes et les femmes qui travaillent dans le secteur civil de la défense ont besoin d'être écoutés, compris, reconnus, respectés et surtout informés. Ils sont prêts à beaucoup donner si cette règle est respectée. Beaucoup comprennent l'immensité du travail qui attend ce secteur industriel pour engager sa restructuration et sa reconversion, mais celle-ci ne sera réussie qu'à travers le partenariat et le dialogue.

Le coût humain de cette adaptation de notre outil de défense doit être minimal, sans licenciements ni déplacement ou mutation imposés. Votre administration peut y arriver et inciter à ce qu'il en soit ainsi.

Il importe enfin de bâtir des stratégies actives de diversification dans les différents établissements. Les efforts de votre ministère dans ce domaine sont réels et concrets. La création de la délégation aux restructurations, l'importance budgétaire du FRED, le fonds de restructuration de la défense, en atteste. C'est maintenant au niveau de chaque site que se gagne la bataille de la reconversion.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* C'est par une approche locale que l'on pourra, que l'on doit gagner les nouveaux emplois alternatifs, les nouvelles activités. L'ancien ministre du développement local que je suis est persuadé que l'on peut réindustrialiser sur de nouvelles bases et par de nouvelles fonctions des sites durement touchés par l'évolution du secteur.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* Il faut de la volonté, il faut refuser le fatalisme de l'échec, anticiper et savoir tirer le meilleur parti des savoir-faire existants.

J'en viens enfin aux soucis exprimés par les retraités militaires. Nous les avons auditionnés longuement, tout comme les syndicats des personnels civils, et nous avons pu écouter leurs préoccupations. Certaines sont très catégorielles, et j'y reviendrai dans mes questions. Je voudrais surtout évoquer dans cet exposé introductif trop bref le problème majeur, que vous connaissez bien d'ailleurs, de la modification récente du règlement UNEDIC sur les conditions d'indemnisation des chômeurs.

En effet, la décision de l'UNEDIC du 17 avril 1992 est anormalement pénalisante pour les anciens militaires titulaires d'une pension qui ont perdu leur emploi au cours de leur deuxième carrière. Les mesures discriminatoires dont sont victimes ces personnels sont particulièrement injustes, et même insupportables à un moment où les hommes sortent de plus en plus nombreux et de plus en plus tôt de l'institution militaire et où la situation de l'emploi fragilise tous les salariés quels qu'ils soient. Vous avez déjà saisi Mme le ministre du travail des problèmes ainsi posés. La commission de la défense unanime approuve votre démarche et l'appuiera. Elle fera tout pour que ces dispositions discriminatoires pour les retraités militaires soient annulées.

Permettez-moi de vous dire également, comme l'an dernier, combien les retraités militaires sont désireux de dialoguer et d'être considérés. Eux aussi sont prêts à comprendre les échéanciers, même étalés sur une période assez longue, à condition qu'il y ait concertation.

Telles sont les principales évolutions du projet de budget pour 1993 concernant les personnels de votre ministère et les problèmes qui se posent. Lors des questions, je reviendrai sur des sujets que j'ai malheureusement trop rapidement effleurés.

Les aspects positifs du budget concernant les personnels militaires, l'ampleur de l'effort budgétaire global du titre III, malgré une conjoncture difficile, plaident pour l'adoption des crédits qui nous sont soumis. La commission de la défense les a donc approuvés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et les forces nucléaires.

M. Freddy Deschaux-Beaume, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la loi de finances pour 1993 prend en compte l'évolution du contexte géostratégique, ses incertitudes, tout en adaptant et en modernisant les forces nucléaires dans le respect du principe de stricte suffisance, tandis que de nouvelles voies de coopération commencent à être explorées avec la Grande-Bretagne dans le domaine de la coordination des politiques de dissuasion nucléaire.

C'est dans ce contexte international, et au regard des orientations consacrées par la loi de programmation militaire, qu'il convient d'apprécier les crédits proposés pour les forces nucléaires en 1993.

Le 8 avril 1992, le Président de la République déclarait : « La France ne renoncera pas à la dissuasion nucléaire qui constitue la clé de voûte de sa politique de défense. Mais elle continuera à agir pour obtenir une réduction équilibrée des armes atomiques et pour empêcher leur dissémination. »

Dans cette optique s'inscrivent des décisions incitatives, mais non irréversibles, face à un avenir incertain :

La suspension des essais nucléaires en 1992, mais le financement de leur reprise éventuelle au cas où les puissances ne s'alignent pas sur l'exemple de la France, comme l'a excellemment rappelé M. François Hollande ;

Le maintien en condition opérationnelle des S 3 du plateau d'Albion, mais la possibilité technique de lancer le programme S 5 si la conjoncture internationale évolue défavorablement ;

Le non-déploiement de la composante sol-sol de l'armement nucléaire préstratégique, mais la présence du système Hadès garantit le maintien des savoir-faire techniques et tactiques et assure la disponibilité des matériels pour permettre sa remontée en puissance si, le cas échéant, le Président de la République était amené à la décider.

Parallèlement à ces mesures de portée diplomatique, la volonté de maintenir la dissuasion nucléaire se traduit par la poursuite de grands programmes, notamment par la modernisation de la force océanique stratégique – la FOST – épine dorsale de notre dissuasion.

La refonte des M4 équipant les SNLE s'achèvera en février 1993 avec l'admission en service actif du *Foudroyant.*

L'entrée en service du *Triomphant* équipé du missile M45 après janvier 1995, puis celle du *Téméraire* en juillet 1997 apporteront à notre capacité de dissuasion une amélioration considérable en même temps qu'elle aura gagné un véritable pari technologique : le SNLE nouvelle génération intégrera en effet tous les progrès techniques réalisés depuis la mise en service du dernier sous-marin de première génération.

La commande d'un troisième SNLE nouvelle génération est prévue au budget de 1993.

En outre, le développement du missile M5 inscrit dans la loi de programmation militaire fut lancé au cours du second semestre 1992. Les crédits prévus pour l'année prochaine viennent confirmer cet engagement qui aboutira à la mise en service du M5 aux environs du début de l'année 2005.

Enfin, les programmes concourant à la sûreté de la FOST ne peuvent être absents d'une analyse des moyens réservés à nos forces nucléaires.

Le nombre de sous-marins nucléaires d'attaque est limité à six.

La poursuite du programme de modernisatiton des frégates anti-sous-marines type *Tourville* est confirmée.

Six avions Atlantique 2 seront livrés en 1993, portant le nombre total de livraisons à onze appareils.

Progressivement rénovée, la force aérienne stratégique peut afficher une crédibiiité jusqu'à l'horizon 2000. Au-delà se pose la question de l'avenir de cette composante pilotée. Le couple ACT-ASLP, avion de combat tactique-missile air-sol longue portée, apporterait une solution possible et séduisante. Nous espérons, monsieur le ministre, que la constance de vos efforts conduira à une coopération avec la Grande-Bretagne pour la fabrication de l'ASLP.

Trois Mirage 2000 N seront livrés en 1993 à la composante aérienne de l'armement nucléaire préstratégique. Pour l'aéronavale, six super-Etendard modernisés seront livrés et douze commandes engagées.

Pour le réseau de communication et de commandement des forces, le programme ASTARTE est achevé et en phase de maintien en condition opérationnelle.

La première étape du programme RAMSES est mise en service depuis le 1er octobre 1988. La deuxième étape vise à compléter le maillage par des extensions qui s'échelonneront entre 1989 et 1993, en fonction des sytèmes d'armes desservis.

Par ailleurs, le programme RAMSES-Etape 2 participe au financement du réseau ROCADE deuxième génération de transmissions nucléaires de la FOST, dont la réalisation a également commencé en 1988.

Les besoins opérationnels apparus depuis le lancement de RAMSES-Etape 2 sont examinés dans le cadre de la préparation d'un programme RAMSES-Etape 3. Ils concernent, pour l'essentiel, des extensions de graphes et de services et l'amélioration du contrôle opérationnel.

On constate que les crédits réservés à la dissuasion diminuent de 16,66 p. 100 en autorisations de programme et de 11,54 p. 100 en crédits de paiement, reflétant ainsi les décisions prises au cours de l'année et consacrées dans le projet de loi de programmation militaire.

En revanche, on note un effort accru en faveur de l'espace, le projet de budget tirant les enseignements du conflit du Golfe, en particulier pour ce qui concerne l'importance du renseignement. Les crédits de paiement progressent de 6,6 p. 100 et les autorisations de programme de 13,39 p. 100.

Les sommes allouées à la recherche permettront la poursuite des études concernant : l'amélioration des systèmes d'observation optique successeurs d'HÉLIOS I et II – visible et infrarouge ; la technique des radars spatiaux ; les systèmes d'écoute successeurs de ZENON ; les satellites de télécommunications successeurs de SYRACUSE I et II ; l'amélioration des moyens de surveillance de l'espace ; l'amélioration des moyens de traitement et de restitution d'images.

Le programme HÉLIOS, réalisé en coopération avec l'Italie et l'Espagne, prévoit le lancement du premier satellite au milieu de l'année 1994 pour une utilisation opérationnelle quelques mois plus tard. Dépourvu de vision nocturne, il sera ultérieurement épaulé par HÉLIOS II capable de prises de vues dans l'infrarouge.

En complément, le satellite d'observation radar OSIRIS offrira une visibilité par tous temps. Il sera opportun d'associer à ce programme tous les partenaires industriels ayant démontré leurs compétences en ce domaine.

Enfin, dans le plan pluriannuel spatial militaire a été retenu le programme de satellite d'écoute ZENON.

Monsieur le ministre, après avoir examiné votre projet de budget concernant l'espace et les forces nucléaires, la commission de la défense nationale et des forces armées a émis un avis favorable à son adoption. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Fillon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres.

M. François Fillon, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en ce 9 novembre, date anniversaire de la mort du général de Gaulle, permettez-moi d'évoquer son souvenir et de souhaiter que son action, dont on connaît l'aboutissement dans le domaine de la défense, nous guide dans nos débats. Permettez-moi également de vous demander d'excuser l'absence de nombre de mes collègues du groupe du Rassemblement pour la République qui se sont rendus aujourd'hui à Colombey-les-Deux-Eglises.

Monsieur le ministre, conformément aux responsabilités qui sont les vôtres depuis plusieurs années, vous avez été un spectateur privilégié et parfois un acteur impliqué dans la transformation stratégique de l'après-guerre froide. Depuis la fin de la guerre d'Algérie, aucun de vos prédécesseurs n'avait eu affaire à une série d'événements aussi riches en enseignements politiques et aucun d'entre eux n'avait été, autant que vous l'êtes, placé dans une telle situation de faire des choix impératifs pour l'avenir de notre défense.

L'heure des choix a sonné et pourtant nous sommes réunis, ce matin, pour débattre d'un projet de budget dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'annonce pas de grandes réformes. Le constat est là : la gestion l'emporte, une fois encore, sur la décision.

La raison en est simple et elle n'est pas imputable au seul Gouvernement : nous sommes prisonniers des contraintes financières et d'une accumulation irréaliste de programmes d'équipement ; mais surtout, et c'est là l'essentiel, vous êtes, monsieur le ministre, malgré un désir d'échapper à ce sort, prisonnier d'une culture stratégique désormais dépassée.

Dans la mesure où les véritables priorités stratégiques ne sont pas tranchées, vous êtes condamné à gérer avec une marge de manœuvre pratiquement inexistante, un système lourd, paralysé, et, à mon sens, malade.

Le budget qui nous est présenté est donc médiocre, moins par ses aspects financiers et techniques – qui m'apparaissent, en fin de compte, secondaires – que par l'absence totale de véritables choix à laquelle il se résigne.

C'est lui faire trop d'honneur que de le qualifier de « budget de transition ». C'est plus simplement un budget de gestion à la baisse dont j'ai bien du mal à croire qu'il puisse placer un jour l'armée de terre à la « poignée de l'éventail ».

Le budget d'investissement pour 1994 s'inscrit dans le cadre de cette loi de programmation, en éternel suspens, dont il constitue la deuxième annuité. En francs constants, ce budget est, pour la deuxième année consécutive, en baisse de plus de 2 p. 100.

Et si l'on ajoute au montant général de la baisse des crédits celui lié à la gestion « glissante » des programmes, ainsi que la part sans doute insuffisamment couverte des interventions extérieures et des fonds de concours, c'est près de 8 milliards de francs qui nous feront cette année défaut.

Par la force des choses, des économies – qui, en réalité, n'en sont pas sur le moyen terme – seront réalisées par le biais de la procédure désormais bien connue de l'« étalement » des programmes et de la réduction des cibles. L'armée de terre n'échappe pas à cette évolution : le nouvel hélicoptère sera prêt en l'an 2000 au lieu de 1997 ; le NH 90 livré sur douze ans ; le VBM et l'AC-3g retardés de près de trois ans ; le Leclerc retardé d'un an dans sa phase finale et sa cible divisée par deux ; le lance-roquettes multiple commandé en cinquante-sept lanceurs au lieu des quatre-vingt-deux prévus.

Les programmes de cohérence feront, eux aussi, les frais de l'asphyxie générale. On continuera en matière d'instruction à piocher jusqu'à l'épuisement dans les stocks de guerre. Le budget de 1992 prévoyait une diminution de 6 p. 100 ; pour 1993, cette diminution sera de 12 p. 100. Les crédits destinés à l'entretien programmé des matériels seront en baisse de 5 p. 100 et ceux affectés à l'entretien programmé du personnel de 2 p. 100. J'arrête là cette énumération.

En fait, la compression des flux est générale. La montée en puissance des grands programmes ne nous permettra pas de combler ces manques dans les prochaines années.

Ces réductions ou ces étalements sont systématiquement présentés comme étant en cohérence avec le nouveau format de notre armée de terre. En réalité, ils révèlent la disproportion entre les objectifs affichés et la faiblesse des moyens financiers qui leur sont affectés.

Cette décélération des crédits, j'en conviens, n'est pas spécifique à notre seul pays et le Gouvernement se fait fort de nous rappeler la situation de nos voisins. En termes de comparaison, il omet cependant de préciser que notre budget, contrairement à ceux de nos alliés, comprend le coût de la gendarmerie, dont les missions sont pour 90 p. 100 de nature civile. Si l'on soustrait cette dépense, le budget militaire français *stricto sensu* s'approche de celui des Pays-Bas, soit moins de 3 p. 100 du PIBm. Comparons donc ce qui est comparable.

Ce budget confirme une tendance qui devrait progressivement nous placer en deçà de l'effort de défense des principales puissances. Le budget de l'armée de terre, bien qu'il ne soit pas le plus touché, s'inscrit dans cette tendance : avec 51 995 millions de francs de crédits de paiement, il connaît, en volume, une baisse qui devrait s'élever, au minimum, à 0,7 p. 100.

Prisonnier d'une enveloppe budgétaire restreinte, vous n'avez plus, monsieur le ministre, que la possibilité de « jouer à la marge » et de prendre des mesures « de forme », qui, pour certaines d'entre elles, vont d'ailleurs dans le bon sens. Elles ne coûtent pas cher et sont même, à terme, susceptibles de créer quelques économies.

La déflation des effectifs – près de 20 000 personnels en moins cette année pour l'armée de terre – vous conduit à une rationalisation de la gestion de nos moyens et du commandement que je ne puis qu'approuver, l'ayant à maintes reprises réclamée.

Notre outil militaire est depuis longtemps, sur le plan des effectifs, surdimensionné au regard de nos besoins et surtout de nos matériels. La déflation permet de renouer avec une certaine cohérence qui a longtemps fait défaut.

Encore devrais-je préciser que cette politique de déflation n'apparaît pas très cohérente. Elle est non seulement déséquilibrée dans son planning au regard de l'objectif 1997, mais elle fait aussi apparaître que le nombre des postes dégagés par les dissolutions d'unités est nettement inférieur à celui des déflations budgétaires. Il est vrai que la composition binaire – appelés-engagés – de nos forces terrestres vous contraint à un difficile exercice de jonglage avec les effectifs.

A mon tour, je soulignerai que l'augmentation du nombre des fins de contrats, sans une loi de dégagement des cadres, s'apparente, monsieur le ministre, à des licenciements sans indemnités. Il est indispensable que nous trouvions, ensemble, les moyens de mettre en place pour les personnels militaires les mesures que François Hollande appelait de ses vœux pour les personnels civils.

Si on peut se satisfaire de voir nos unités renforcer leur puissance de feu, leur mobilité ou encore élever leur taux d'encadrement – il devrait progresser d'ici à 1997 de près de trois points –, il faut cependant constater que ces modestes progrès sont, en réalité, purement mécaniques.

Ils ne procèdent pas d'une véritable volonté de réorganiser nos forces, mais sont le résultat naturel de cette concentration des hommes et des moyens, dont subitement certains découvrent les vertus ; concentration dont les fondements actuels me paraissent cependant relever davantage d'une logique administrative et financière que d'une véritable pensée stratégique directrice.

Vous évoluez, monsieur le ministre, dans un carcan budgétaire qui est d'autant plus étroit et vous n'avez pas, sur le plan intellectuel et politique, tranché entre deux stratégies : celle du passé et celle de l'avenir.

Celle du passé, nous la connaissons. C'est celle de la priorité absolue donnée à la défense de l'Hexagone ; c'est celle du maintien de la conscription avec toute la gestion complexe que génère cette institution inégalitaire et toujours aussi pesante sur l'organisation de nos forces.

En 1993, en dépit des déflations, l'armée de terre formera encore à un rythme accéléré près de 140 000 appelés et sera soumise pour certaines de ses unités au concept de disponibilité opérationnelle différée. Aucune organisation ne peut raisonnablement travailler et se concentrer sur l'essentiel dans de telles conditions. Pour nos professionnels, travailler, c'est se former soi-même, se concentrer sur l'essentiel, c'est être à l'affût des évolutions de notre monde, pour agir juste et loin.

Quant à la stratégie de l'avenir qui devrait privilégier la projection des forces, je constate que vous en pressentez les besoins. En 1993, 350 militaires du rang engagés supplémentaires sont prévus et, d'ici à 1997, vous envisagez d'augmenter leur nombre de près de 9 000 : chiffre ridiculement faible, mais cependant symbolique d'un désaveu inavoué à l'égard de la conscription et du modèle d'armée qu'elle incarne.

Par ailleurs, vous souhaitez doter notre défense de l'arme du renseignement, harmoniser l'action des forces spéciales, concentrer le commandement. Tout cela constitue effectivement l'avenir mais apparaît aussi terriblement contradictoire avec un modèle d'armée sur lequel vous n'entendez paradoxalement pas revenir.

En réalité, entre l'armée d'hier et celle de demain, le choix n'est pas fait.

La raison d'une telle indécision ne peut s'expliquer que par une vision confuse, fruit d'une conception tiraillée entre la stratégie de la défense du sanctuaire telle que nous l'avons pensée depuis près de trente ans, et la stratégie de l'action telle qu'elle doit être désormais développée.

Cette indécision nous coûte cher, ne nous permet pas de réorienter notre politique industrielle, mais surtout elle ne favorise pas une organisation cohérente de notre outil de défense.

Nous vivons avec un héritage qui s'est traduit sur le plan de l'organisation de notre défense par un singulier immobilisme qu'il nous faut désormais rompre.

L'année dernière, j'avais présenté à l'Assemblée un autre modèle d'armée de terre.

Composée de spécialistes, réduite en volume, appuyée sur une logistique adaptée aux missions d'intervention extérieure, articulée autour d'un commandement resserré et recentré sur ses tâches opérationnelles, cette armée me paraît correspondre plus que jamais aux besoins de notre politique étrangère et à la nouvelle configuration des risques que présente le contexte international.

Je n'ignore pas les difficultés auxquelles la mise en œuvre d'une telle réforme pourrait conduire, mais je demeure cependant convaincu que les difficultés seront plus grandes encore si nous nous contentons de pérenniser le modèle actuel des armées.

Sous ses allures progressistes, le projet « Armée de terre 1997 » est en réalité conservateur ; il table sur le *statu quo*.

Or le *statu quo*, c'est l'ambivalence des effectifs, la contradiction des moyens, le malaise des armées, mais c'est surtout l'ambiguïté stratégique, et donc, le jour décisif, l'indécision politique.

J'ai proposé à notre commission de ne pas adopter ce budget, mais je n'ai pas été suivi ; il est vrai que nous ne parlons pas de la même chose. Il ne s'agit plus, à mon sens, de s'interroger sur les détails de ce budget ; ce qui devrait retenir notre attention, c'est la spirale paralysante dans laquelle il s'inscrit, et la crise des fondements de notre politique de défense, qu'il ignore. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine.

M. Joseph Gourmelon, *rapporteur pour avis.* J'indiquais l'an dernier, monsieur le ministre, que je rapportais pour la dernière fois la section marine du budget. Ma prévision n'était pas tout à fait exacte car j'ai toujours la charge de ce rapport, mais le cadre comptable n'est plus le même et la présentation du bleu budgétaire a évolué comme vous l'aviez indiqué.

Dans le passé, ce document ne m'était jamais apparu comme d'un maniement facile et d'une extrême clarté. Cette année, il nécessiterait sans doute l'usage d'un décodeur. Je verrai dans l'avenir à me le procurer, mais c'est là une question d'abonnement, et je ne peux ni ne veux pour le moment anticiper sur le renouvellement du mien.

Chacun sait d'ailleurs qu'un rapport budgétaire s'établit, pour beaucoup, à partir des réponses au questionnaire. Celles-ci ne m'ont pas permis, et je le regrette, de mesurer la part exacte du budget de la défense consacrée à la marine.

Je sais que vous estimez que j'y attache de l'importance à tort, mais j'y tiens.

L'an dernier, dès la fin de ma présentation, vous étiez intervenu pour préciser que j'avais omis dans les chiffres cités les sommes relevant de la section commune. Tard dans la nuit, je vous avais remis ma question et une réponse m'avait été apportée.

Ma question était très claire. J'en rappelle les termes : quels sont le montant et la proportion des crédits de la section commune affectés à la marine ?

La réponse était, par contre, plutôt courte : simple indication en francs courants et constants des rémunérations et charges sociales des employés et ouvriers non temporaires.

Par courrier du 2 décembre, suite au débat, vous m'avez confirmé qu'il allait de soi que d'autres crédits relevant de la section commune sont utilisés au profit de la marine, entre autres, ce qui n'est pas négligeable, les crédits afférents aux missiles mer-sol balistisques stratégiques destinés à équiper nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Cette année, j'ai reposé dans les mêmes termes, mais de manière plus adaptée, la même question. J'ai obtenu la même réponse que l'an dernier, tout aussi incomplète et sibylline. Mais passons...

M. Arthur Paecht. Vous n'êtes pas étonné, tout de même ?

M. Joseph Gourmelon, *rapporteur pour avis.* Le rapport budgétaire se distingue donc assez peu d'un rapport d'information. Celui dont j'ai la charge comporte effectivement quelques informations.

J'ai cependant à la fois le réalisme et l'humilité d'admettre que très peu parmi elles ont l'attrait de la nouveauté.

D'autres voix se sont fait entendre sur ce sujet, bien avant qu'il me soit donné de m'exprimer. Il est donc de toute évidence défloré.

Pour avoir une perception de l'état de la marine, de ses mutations et de ses moyens budgétaires, il suffisait de se reporter à des revues spécialisées. Si votre tempérament vous porte vers une version pessimiste, ou peut-être tout simplement réaliste, je vous aurais conseillé *Armées d'aujourd'hui.*

Si vous inclinez pour une présentation plus optimiste, voire tonique – l'appréciation, monsieur le ministre, est de vous – je vous aurais conseillé la revue *L'Armement.*

Pour ma part, avec un peu de recul, un peu d'expérience et une certaine espérance, je dirai que ce budget est le second d'une loi de programmation portant sur trois ans. Dans un contexte général de réduction des dépenses militaires, il préserve l'essentiel des équipements et des programmes de la marine, dont le titre V hors FOST connaît une évolution positive de 5,5 p. 100.

Le titre III, à structure budgétaire constante, connaît une croissance de 3,50 p. 100, donc supérieure à l'inflation. Pour en avoir souvent regretté la faiblesse par le passé, je me réjouis aujourd'hui de cette progression.

La marine faisant par ailleurs l'effort de se restructurer – je l'avais souhaité ici-même l'an dernier – elle devrait pouvoir conserver la dimension d'une marine océanique.

De plus, et c'est là que se situe l'espérance, sur ma proposition, la commission de la défense quasi unanime a accepté d'améliorer le contenu du module aéromaritime de la loi de programmation, de lui donner un peu plus de consistance. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Cette quasi-unanimité permet de présumer que ma proposition est en mesure de résister à une éventuelle alternance que, bien entendu, je ne souhaite pas.

M. Jean-Louis Goasduff. L'alternance est déjà une évidence !

M. Joseph Gourmelon, *rapporteur pour avis.* Pour toutes ces raisons, il m'a été possible de proposer à la commission de la défense nationale d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits de la section marine, ce qu'elle a fait à la majorité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air.

M. Jean Briane, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la dotation qu'il est prévu d'affecter à l'armée de l'air s'élèvera en 1993 à 40,6 milliards de francs, hors fonds de concours, en régression en volume de 2,4 p. 100 par rapport à 1992.

On soulignera par ailleurs qu'il est prévu d'attribuer à l'armée de l'air plus de 420 millions de francs de fonds de concours ; mais ces crédits résultent de cessions d'actifs dont la réalisation est par nature très aléatoire.

La réduction du nombre d'avions de combat ne s'accompagne nullement d'une amélioration significative des capacités opérationnelles de l'armée de l'air et la réduction du format de celle-ci n'est pas compensée par une amélioration significative des conditions de vie et de travail des personnels.

L'armée de l'air ne dispose plus, depuis le 1er août 1992, que de 435 avions de combat, répartis dans 29 escadrons. Elle entame ainsi une réduction de format qui devrait faire passer progressivement sa flotte en deçà de 400 appareils d'ici à la fin de 1994.

Cette réduction est présentée comme le fruit d'une démarche volontariste ayant pour objectif la modernisation des systèmes d'armes des avions de combat au détriment de leur nombre. Ainsi, les appareils les plus anciens seront progressivement retirés du service et remplacés au fur et à mesure par des appareils plus modernes.

Ces nouveaux appareils donneront à l'armée de l'air une réelle capacité d'attaque au sol, de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques, et permettront d'attendre la mise en service du Rafale, programmée pour la fin du siècle.

Je ne pourrais qu'adhérer à cette vision idyllique de l'évolution de l'armée de l'air si elle correspondait parfaitement à la réalité.

Mais il est de mon devoir de souligner qu'à l'exception de deux commandes symboliques de Rafale, l'armée de l'air ne commandera en 1993, et pour la deuxième année consécutive, aucun avion de combat ; que tous les programmes d'armement sont ralentis ; que la capacité de projection de l'armée de l'air n'est guère améliorée.

Par ailleurs, les programmes d'avions de combat connaissent une évolution inquiétante.

La cible du programme Mirage 2000 DA, qui avait été fixée, dans le cadre de la programmation 1990-1993, à 192 exemplaires, a été ramenée à 153 exemplaires. En effet, les quinze dernières commandes de Mirage 2000 DA ont été transformées en commandes de Mirage 2000 D. En conséquence, aucun appareil ne sera commandé en 1993, le nombre de livraisons s'élevant à six. Le nombre de Mirage 2000 DA en service à la fin de l'année 1993 sera de 147.

La nouvelle programmation réduit le nombre de Mirage 2000 D qu'il est prévu d'acquérir à 90. Seuls 75 appareils seront effectivement commandés, la nouvelle cible étant atteinte par la transformation des quinze dernières commandes de Mirage 2000 DA.

La totalité des commandes étant intervenue avant 1992, aucun appareil nouveau ne sera, là non plus, commandé en 1993, année qui verra cependant la livraison des douze premiers appareils.

Le programme F 1 CT, arrêté en 1991, qui ne constitue qu'une rénovation d'appareils anciens, a été repris l'an dernier avec la commande de quatorze kits de transformation : la cible de ce programme a ainsi été portée à 55 appareils. La livraison des 13 premiers appareils aura lieu à la fin de l'année 1992. L'année 1993 verra la livraison de 18 nouveaux appareils transformés. Aucune commande ultérieure n'est prévue.

Le nombre de Rafale actuellement prévu pour l'armée de l'air est de 234 appareils, répartis en 95 monoplaces et 139 biplaces.

Pour respecter l'enveloppe financière globale, et en raison du coût plus élevé des appareils biplaces, la cible du programme est donc aujourd'hui officiellement revue à la baisse : l'armée de l'air avait en effet prévu à l'origine d'acquérir 250 appareils.

Aucune commande n'a été effectuée en 1992, seuls deux appareils seront commandés en 1993, la première livraison n'interviendra qu'en août 1997, le premier escadron ne sera opérationnel qu'à la fin de l'année 2000. Cet étalement est dommageable tant pour les industriels concernés que pour les capacités opérationnelles de l'armée de l'air.

Il serait choquant que l'insuffisance des crédits budgétaires conduise l'armée de l'air, d'une part, à proposer des arbitrages contraires à ses souhaits et, d'autre part, à remettre en cause un programme d'intérêt national dont le succès à l'exportation commande pour une large part l'avenir de l'ensemble de notre industrie aéronautique.

Le rajeunissement apparent du parc aérien est plus obtenu par le retrait d'appareils anciens que par la livraison d'appareils neufs.

Si l'on raisonne en termes de commandes et non de livraisons, comme le fait le Gouvernement, il est facile de démontrer que cet objectif de modernisation risque fort de ne pas être atteint à moyen terme.

Dans ce contexte, la modernisation annoncée sera en réalité fort lente. Ainsi, l'escadre de Cambrai, qui s'équipe de Mirage 2000 D, mettra près de trois ans pour disposer de son nouveau matériel. De même, l'escadre de Nancy, qui s'équipe du même avion, mettra près de quatre ans pour achever cette opération.

Je tiens à souligner que si je ne suis pas *a priori* hostile à une diminution du nombre d'avions de combat obtenue par le retrait d'avions de combat sinon obsolètes, du moins dépassés, celle-ci doit être accompagnée par une modernisation effective et rapide du parc grâce à la commande, en nombre suffisant, d'avions de combat nouveaux et non simplement rétrofités ; l'importance du fait aérien a été largement démontrée dans le passé.

Les programmes d'armement sont par ailleurs ralentis, à l'exception du programme MICA.

Les cibles des deux programmes de missiles air-air actuels ont été revues à la baisse. Cette décision se traduit dès cette année par l'absence de commandes de missiles Super 530 D. Il est à signaler que les 100 Magic II commandés le sont sur des autorisations de programme antérieures à l'année 1993.

En revanche, le développement du missile futur MICA n'est pas affecté.

Aucun missile air-sol ne sera commandé cette année.

Si le développement de l'Apache n'est pas affecté, les livraisons du missile sont décalées dans le temps pour tenir compte de l'étalement du programme Rafale.

Ce ralentissement ne saurait être présenté comme un élément concourant à la modernisation de l'armée de l'air.

Enfin, le projet de budget ne contribue pas à améliorer de façon significative les capacités de projection de l'armée de l'air, c'est-à-dire celles du transport aérien et des moyens de ravitaillement en vol.

Concernant le transport aérien militaire, le projet de budget est en parfaite conformité avec la programmation militaire actuelle, qui laisse entiers les problèmes posés par la rénovation de notre flotte de transport, tant tactique que logistique.

Pour le transport tactique, la meilleure solution pour pallier le vieillissement des Transall serait incontestablement le développement et la construction d'un appareil entièrement nouveau répondant aux besoins de l'armée de l'air et dont l'entrée en service pourrait se situer aux alentours de 2003 ou de 2005.

En raison de son coût élevé, un tel programme ne pourra être réalisé qu'en coopération internationale. Plusieurs pays européens, dont la France, ont manifesté leur intérêt pour un tel projet et leurs industriels se sont associés à cette fin au sein du groupement Euroflag.

Pour le transport logistique a été annoncée l'acquisition de deux avions d'occasion Airbus A 310-300, afin de compenser les retraits d'exploitation d'un porteur DC 8 72 pour les besoins du programme Sarigue et du DC 8 55 obsolète. Toutefois, l'achat de ces deux Airbus ne permet pas d'augmenter la capacité de transport des armées, mais seulement de la maintenir ; cette solution n'est donc que transitoire.

Concernant les capacités de ravitaillement en vol, déterminantes pour nos capacités de projection, il convient de reconnaître qu'avec l'adjonction d'une nacelle sous chaque aile, une solution palliative consistant à permettre aux C 135 de ravitailler simultanément trois avions de combat, tout en préservant la perche centrale destinée au ravitaillement des Awacs, vient d'être adoptée. La livraison du premier appareil modifié est prévue pour mars 1994. Il reste que les C 135 devront être remplacés dans quelques années.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je soulignerai que la réduction du format de l'armée de l'air ne se traduit pas par une amélioration significative des conditions de vie et de travail de ses personnels.

La réduction du format de l'armée de l'air se traduit par la fermeture de bases aériennes, la concentration d'organismes de soutien, le renforcement des escadrons et la réforme de certaines structures de commandement, comme la prochaine création d'un C 3 I « Air » ou l'éventuelle réforme des régions aériennes. Il convient donc de saluer ici de réels efforts de productivité.

Les déflations concerneront des sous-officiers, des hommes du rang et des soldats appelés, soit 1 068 emplois budgétaires pour 1993.

De 1982 à 1992, l'armée de l'air a perdu près de 9 000 emplois budgétaires. Sur la période 1992-1997, ce sont 3 000 postes qui seraient finalement supprimés si la programmation était poursuivie.

Il convient d'indiquer que d'autres opérations prévues sur la période 1992-1997 sont génératrices de besoins nouveaux qui avoisinent les 800 postes : ajustement du soutien sur la base aérienne de Creil, montée en puissance de la direction du renseignement militaire.

Mais ces déflations d'effectifs ne permettent pas de financer une amélioration significative des conditions de vie et de travail.

Malgré une certaine revalorisation de la condition militaire, je relève l'évolution dangereuse des moyens destinés au fonctionnement des bases et à l'activité aérienne.

Le poste des « rémunérations et charges sociales » augmente de 5,4 p. 100 en francs courants.

Je regrette que les moyens destinés au fonctionnement des bases soient toujours sacrifiés. Je déplore de devoir répéter cette année encore de telles observations.

Les restrictions ne nuisent pas seulement à l'efficacité opérationnelle d'une base aérienne : elles décrédibilisent aussi à leurs propres yeux ceux dont le métier est de servir le pays, parce qu'elles leur font douter de la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre de la nation.

Ramenées aux effectifs budgétaires de l'armée de l'air, les allocations de fonctionnement des bases ont diminué entre 1988 et 1991 de 15 p. 100 en volume et de 25 p. 100 en valeur. Imagine-t-on une entreprise où les personnels accepteraient sans rechigner une diminution brutale de leurs moyens ?

L'activité aérienne risque d'être toujours amputée. L'objectif de 180 heures d'entraînement par an ne sera probablement pas atteint. Je rappelle que nous avons atteint 171 heures seulement en 1990 et 165 heures en 1991. On ne peut dissiper les craintes nées de l'insuffisance des crédits affectés à l'entretien programmé des matériels, qui n'augmentent en francs que de 1,3 p. 100.

Les moyens ne sont en rapport ni avec les intentions ni avec les objectifs affichés.

Sur le fond, on ne peut que regretter le dangereux pilotage à vue – nous sommes dans l'armée de l'air ! – pratiqué par le Gouvernement, qui se traduira, à terme, par un affaiblissement de notre arme aérienne et de nos industries aéronautiques. La modernisation de l'armée de l'air implique un lissage modéré des commandes d'avions de combat, qui, tout en permettant une certaine réduction de son format, garantisse sa modernisation effective.

Pour toutes ces raisons j'avais proposé à mes collègues de donner un avis défavorable aux crédits affectés à l'armée de l'air par le projet de budget. Ils ne m'ont malheureusement pas suivi. Sans doute n'en ont-ils pas fait la même lecture que moi, à moins qu'ils ne soient tenus à une certaine solidarité à l'égard du Gouvernement...

La commission de la défense nationale et des forces armées a donc donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

M. le président. La parole est à M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie.

M. Georges Lemoine, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en 1989, j'avais été chargé de rédiger un rapport d'information sur les conditions de vie et de travail de la gendarmerie à la suite de la crise que celle-ci avait traversée pendant les mois de juillet et d'août.

M. Alain Bonnet. C'était un bon choix !

M. Georges Lemoine, *rapporteur pour avis.* A l'époque, des revendications précises avaient été formulées, de différentes manières. Je retiendrai les deux principes qui en étaient le fondement.

D'abord, la gendarmerie entendait rester liée au ministère de la défense : les gendarmes sont des militaires et ils ne voulaient pas que cette qualité fût remise en cause. Ensuite, participant à la sécurité du territoire et assurant celle-ci, ils demandaient une parité gendarmerie-police.

Le cadre de la discussion ayant ainsi été précisé et votre passage, monsieur Joxe, du ministère de l'intérieur à celui de la défense ayant complètement éteint les craintes qui étaient apparues, l'examen de fond sur les conditions de vie et de travail dans la gendarmerie a aujourd'hui porté ses fruits. Je ne dirai cependant pas que tous les objectifs ont été atteints et, à cet égard, je ne prendrai qu'un exemple, celui de l'indemnité de sujétion spéciale de la police pour le calcul des pensions de retraite.

L'année dernière, monsieur le ministre, vous aviez en séance publique confirmé avec beaucoup d'à-propos que les généraux de la gendarmerie – au moins l'un d'entre eux – auraient accès à la cinquième étoile. Si vous pouviez dire cette année aux gendarmes que ce problème sera réglé, des milliers de gendarmes se verraient dans les étoiles... *(Sourires.)*

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. Georges Lemoine, *rapporteur pour avis.* Je connais trop l'intérêt que vous portez à cette arme pour savoir que je ne plaide pas en vain !

M. Pierre Joxe, *ministre de la défense.* Monsieur le rapporteur pour avis, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Charles Ehrmann. Les « cinq étoiles » font réfléchir le ministre !

M. Georges Lemoine, *rapporteur pour avis.* Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Je peux, bien sûr, m'adresser ici à un député exerçant les fonctions de rapporteur pour lui répondre sur un principe d'organisation concernant, par exemple, la situation statutaire des inspecteurs généraux de la gendarmerie. Mais vous comprendrez bien, monsieur Lemoine, que l'hémicycle n'est certainement pas pour moi le lieu pour m'adresser aux gendarmes.

Vous vous adressez à moi ici, et je m'adresse à vous. Mais quand je m'adresse aux gendarmes, je ne le fais pas au Parlement.

M. Georges Lemoine, *rapporteur pour avis.* Ma démarche est sans doute surprenante et n'est en rien conforme au canevas traditionnel de la *captatio benevolentiae (Sourires)* – je le dis pour M. Poujade.

M. Robert Poujade. Merci !

M. Georges Lemoine, *rapporteur pour avis.* Mais comme Cicéron n'hésitait pas à présenter les veuves et les orphelins devant le tribunal, je me fais simplement, et avec beaucoup d'humilité, l'interprète de ceux qui ont donné beaucoup à la gendarmerie et qui attendent de vous, à l'heure que vous aurez choisie, cette marque d'attention que vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de leur donner.

En acceptant cette proposition, vous pourrez en effet, monsieur le ministre, mettre la dernière touche à une œuvre de rénovation de la gendarmerie dont vous pouvez être fier.

En trois ans, avec M. Barbeau comme avec M. Dintilhac, directeurs de la gendarmerie, la prise de conscience d'une nécessaire évolution de cette arme s'est traduite en mesures concrètes.

Les conditions de vie et de travail ont changé. Par exemple, la centralisation des appels de nuit et la gestion des interventions par les centres opérationnels de gendarmerie, au sein de chaque groupement, a permis aux gendarmes d'avoir une vie de famille plus régulière.

Certes, des réserves ont été émises ici ou là sur l'application du principe et des maires se sont émus. Il faut faire confiance aux responsables de la gendarmerie pour trouver les meilleures solutions locales. On n'apportera pas la même réponse à des brigades situées en Beauce qu'à des brigades situées dans des régions de montagne.

Il nous faut encore expliquer auprès des élus – et peut-être à l'occasion du congrès des maires de France – que la sécurité dans les campagnes n'est pas remise en question. Je pense même que le nouveau dispositif rend plus solidaires toutes les brigades d'un département dans la pratique de la sécurité nocturne.

Pour en terminer sur ce point, qui intéresse la gendarmerie départementale, j'insisterai, car cela me semble nécessaire, sur l'effort très important qui a été accompli en faveur de la modernisation des moyens de communication, de mobilité ou d'informatisation des unités.

Les brigades ont également beaucoup apprécié d'avoir à leur disposition des crédits libres permettant d'améliorer l'environnement ou leur cadre collectif. Mais, comme je l'ai déjà dit, c'est dans le cadre des rapports entre la police et la gendarmerie que l'on peut relever les points qui sont peut-être les plus positifs.

L'accord signé en 1990 portait sur trois points importants : la répartition territoriale des compétences, l'emploi des forces publiques et l'exercice de la police judiciaire.

Il convient également de rappeler que la gendarmerie mobile accomplit encore aujourd'hui plus de missions d'une durée supérieure à un mois que les compagnies républicaines de sécurité.

Dans le domaine de la police judiciaire, l'intégration de représentants de la gendarmerie aux côtés de la police est à mes yeux très importante.

Au terme de cette législature, ayant reçu la charge de ce rapport depuis 1988 après M. Poujade, je terminerai par un regret, celui de ne pas avoir trouvé la réponse attendue aux problèmes que posent les transférements et les extractions. Au moment où la gendarmerie devient plus technique et plus moderne pour mieux répondre aux attentes d'une société qui, elle aussi, évolue, comment peut-on imaginer encore que les gendarmes aient à faire des centaines de kilomètres pour présenter des prévenus aux juge d'instruction ?

Les gendarmes savent être des auxiliaires utiles de la justice, mais la responsabilité du transfèrement, qui exige du temps, ne répond plus à ce que doit faire une gendarmerie de l'an 2000. J'espère donc, monsieur le ministre, qu'avec votre collègue du ministère de la justice vous saurez trouver une solution. Les parlementaires sont prêts à vous soutenir.

Pour conclure, je voudrais saluer tous nos gendarmes qui représentent la France dans le cadre des opérations menées par l'ONU et rendre hommage à ceux qui ont été victimes du devoir, parfois à cause de l'inconscience vacancière de nos concitoyens. Les gendarmes sont des militaires, mais sachons les considérer aussi dans leur dignité de citoyens ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Jean-Guy Branger, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je prédisais l'an dernier que l'industrie française d'armement devrait faire face, dans les prochaines années, à une probable contraction de la demande. Cette analyse s'est malheureusement trouvée confortée dès cette année.

La production nationale d'armement a représenté en 1991 un chiffre d'affaires de 115,6 milliards de francs hors taxes, soit 2 p. 100 du produit intérieur brut marchand. Ce chiffre est en forte diminution par rapport à 1990, où il atteignait 124,5 milliards de francs. La diminution représente 7,15 p. 100 en francs courants et plus de 10 p. 100 en francs constants.

Cette décroissance de la production nationale d'armement ne manquera pas d'avoir de graves conséquences sur l'effectif employé par les industries de défense. Pour que cet effectif demeure stable, la croissance du chiffre d'affaires doit être au moins égale à celle de la productivité, ainsi que je vous ai entendu nous l'affirmer plusieurs fois, monsieur le ministre. Ce raisonnement, qui a le mérite de la simplicité, sous-estime à mon avis l'ensemble des rigidités politiques, économiques, administratives, sociales, industrielles qui peuvent pousser une entreprise à ne pas adapter automatiquement ses effectifs employés à son chiffre d'affaires. Il demeure cependant la seule approche permettant d'évaluer, sinon le niveau exact de l'emploi industriel, du moins les grandes tendances qui influent sur son évolution.

Le CIDEF est parvenu à la conclusion que les industries d'armement devraient faire face, d'ici à 1994, à la perte de 100 000 emplois. Ces prévisions sont peut-être bien pessimistes. Moins alarmiste, la délégation générale à l'armement reconnaît pourtant que la seule programmation militaire pour la période 1992-1994, à supposer qu'elle soit respectée, induira au total la perte de 30 000 emplois, dont 10 000 emplois indirects.

Sans recourir à la comparaison trop souvent effectuée avec la sidérurgie, on retiendra que, sauf retournement de tendance, les industriels du secteur de l'armement seraient contraints, d'ici à 1994, de se séparer d'une partie significative de leur effectif employé.

Cette crise n'est toutefois pas identiquement ressentie par les différents acteurs du secteur de l'armement. Vous trouverez sur ce point des précisions dans mon rapport écrit.

Je vous cache pas, monsieur le ministre, que j'ai proposé à la commission de la défense nationale d'émettre un avis défavorable au projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui. Je ne saurais non plus vous cacher qu'une telle proposition était, au-delà de nos divergences politiques, motivée par mon souhait de vous exprimer mon soutien dans les conflits qui semblent vous opposer parfois à certains de vos collègues sur deux facteurs essentiels influant sur la production nationale d'armement : les crédits budgétaires générant une activité industrielle et les exportations.

Malgré vos efforts, l'évolution des crédits budgétaires générant une activité industrielle continue d'être défavorable.

Les crédits du titre V s'élèvent pour 1993 à 102,8 milliards en autorisations de programme et à 102,9 milliards en crédits de paiement, ce qui correspond à la simple reconduction des montants du budget de 1992. S'y ajoutent plus de 2 milliards de fonds de concours.

Le budget d'investissement pour 1993 est conforme au montant retenu pour la deuxième annuité de la programmation militaire de 1992-1994, qui prévoit la reconduction des crédits budgétaires en francs courants et une stabilisation en volume des ressources, fonds de concours inclus, affectées aux programmes d'armement.

La situation des différents postes budgétaires montre cependant une évolution contrastée, selon que l'on examine les crédits de recherche ou de développement ou les crédits consacrés à l'acquisition de matériels.

L'effort entrepris en 1992 au profit des études conduites en amont des programmes a été encore amplifié cette année : les ressources progressent pour atteindre 6,41 p. 100 du titre V en crédits de paiement et 6,76 p. 100 en autorisations de programme, traduisant une attention toute particulière portée à la préparation de l'avenir. Il faut reconnaître ce qui est !

Il existe deux manières d'apprécier les crédits destinés à l'acquisition de matériels.

La présentation officielle – qui est la vôtre, monsieur le ministre – fait ressortir qu'avec une progression de 4,63 p. 100 de la part des crédits de paiement consacrés aux forces conventionnelles, soit une hausse substantielle dans un budget d'équipement global en simple reconduction, le budget pour 1993 permet d'assurer le financement des principaux programmes d'armement classique.

La seconde présentation met en évidence les décisions de commandes permises par le budget et financées non seulement par le budget de l'année en cours, mais aussi par celui des deux ou trois années suivantes.

Les rapporteurs qui m'ont précédé ont tous insisté sur le faible niveau des commandes enregistrées cette année. La progression des crédits correspond au financement de décisions antérieures à l'année 1993 et à la pratique, suivie depuis quelques années, tendant à étaler les programmes. Cette seconde conception, qui est naturellement la mienne, aboutit à démontrer que le projet de budget qui nous est soumis se traduira dans les années à venir par des graves conséquences pour les industriels d'armement.

S'agissant des exportations, on constate que le chiffre des livraisons de matériels de défense – 28,3 milliards en francs constants 1990 – se situe à un niveau historiquement bas. Une analyse plus précise montre que l'évolution est particulièrement préoccupante pour les matériels aériens, ainsi que sur les marchés moyen-orientaux.

L'examen de l'état des commandes de matériels d'armement reçues à l'exploration montre que le niveau de celles-ci est comparable à celui qui avait été observé en 1990. Toutefois, un examen plus fin conduirait à deux constatations.

D'abord, le bon niveau des commandes enregistrées en 1991 est avant tout lié à la réalisation de commandes de matériels navals.

Ensuite, les clients « traditionnels » de la France, notamment au Moyen-Orient, ont tendance à ralentir fortement leurs commandes au profit des entreprises françaises, mettant ainsi crûment en lumière les inconvénients d'une excessive dépendance géographique, qui justifient par ailleurs la politique de diversification des pays prospectés que vous défendez vigoureusement.

Une reprise des commandes au Moyen-Orient peut toutefois être, à terme, envisagée en raison de l'excellence de nos matériels futurs – je pense notamment à l'avion Rafale, au char Leclerc et aux navires de nouvelle génération.

Les facteurs structurels qui pourraient réduire nos exportations d'armement à l'avenir et que j'évoquais déjà l'an dernier, ont vu leurs effets multipliés par l'apparition de deux facteurs qui, pour être sans doute conjoncturels, n'en ont pas moins été particulièrement handicapants pour nos industriels : l'attitude de l'administration américaine et le faible niveau du dollar.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais vous faire part de mes préoccupations concernant l'avenir du Commissariat à l'énergie atomique, et plus particulièrement de sa direction des applications militaires.

Pouvez-vous, en premier lieu, nous dire quand prendra fin le moratoire, semble-t-il fort glissant, de nos essais nucléaires ?

La politique française de dissuasion nucléaire respecte le concept de stricte suffisance. La France, ayant donc un arsenal limité, en particulier en quantité, doit disposer d'armes crédibles techniquement, c'est-à-dire à haut pouvoir de pénétration – compacité, durcissement, faible surface équivalente radar, sécurité, fiabilité, sont des caractéristiques essentielles.

La conception théorique de ces charges requiert en conséquence des scientifiques et des techniciens de haut niveau. Elle implique nécessairement des confirmations expérimentales car des modélisations théoriques ne sont pas assez précises compte tenu de la complexité des problèmes scientifiques à prendre en compte : le projet PALEN pour la préparation à la limitation des expérimentations nucléaires ne pourra conduire, à court terme, à la disparition totale de nos essais, ne serait-ce qu'en raison de la nécessité de valider le changement de l'ordre de grandeur des énergies. Une partie de ces travaux expérimentaux se déroule dans des laboratoires métropolitains, mais le recours à des expérimentations au centre d'essai du Pacifique est à ce jour indispensable, me semble-t-il.

Pouvez-vous, en second lieu, nous préciser comment il est, à votre sens, possible de réduire simultanément les programmes et les budgets de la direction des applications militaires, voire nos essais nucléaires, sans démotiver des personnels d'une remarquable qualité et sans contribuer au démantèlement d'équipes qui ont maintes fois prouvé leur excellence et leur dévouement ?

Les crédits du Commissariat à l'énergie atomique provenant du budget du ministère de la défense connaîtront encore en 1993 une sensible dégradation : ils subiront en effet une baisse de 8 p. 100 si l'on prend en considération, comme cela paraît justifié, les 300 millions de francs consacrés en fait au budget civil pour les recherches duales encore bien imprécises, et les 50 millions de francs issus de fonds de concours.

Quels sont, selon vous, monsieur le ministre, les efforts que peut encore accomplir le CEA en termes de budget et d'effectifs sans que se perde une capacité technologique fondamentale pour notre indépendance ?

Il me reste à conclure.

Force est de constater que, en dépit de l'effort réel et important consenti en faveur de la recherche – je tiens à le répéter –, ce budget traduit une rigueur accrue pour les forces armées françaises et un ralentissement de l'effort d'équipement qui leur est consacré.

A l'exception des entreprises participant à la fabrication du char Leclerc, tous les groupes industriels français et leurs sous-traitants seront touchés par un projet qui se traduira avant tout par une absence de commande d'avions de combat, par le ralentissement des commandes de missiles qui leurs sont associés, par le trop lent renouvellement de la flotte de surface et par l'arrêt de nombreux programmes concourant à l'équipement des forces terrestres. Le niveau de l'emploi industriel dans le secteur de la défense subit une dégradation préopoccupante.

Nous savons tous les efforts que vous déployez, monsieur le ministre. La commission de la défense nationale et des forces armées ne m'a pas suivi dans ma manière de vous exprimer mon soutien. *(Sourires.)* Elle a donc donné un avis favorable au projet de budget que vous nous soumettez, malgré mes recommandations qui me paraissent pourtant toujours très justifiées. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Michel Boucheron, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées.* Très bien !

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Claude-Gérard Marcus, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis plusieurs années, au moment d'examiner le budget de la défense, on peut légitimement se poser la question : va-t-il être encore plus mauvais que celui de l'an passé ? Hélas ! la réponse est toujours oui !

M. Pierre-André Wiltzer. En effet ! *(Sourires.)*

M. Claude-Gérard Marcus, *rapporteur pour avis.* Je rappelle que si la commission des affaires étrangères examine pour avis les crédits de la défense, c'est pour répondre à des questions bien précises car la défense est un support essentiel de la politique étrangère de la France.

Le budget de la défense doit d'abord – c'est une évidence – assurer, pour le temps présent mais aussi pour le futur, par ses investissements, la sécurité de notre pays ; on ne peut donc l'examiner d'une manière statique.

Aujourd'hui, la disparition d'une menace immédiate à l'Est peut pousser certains à vouloir toucher les « dividendes de la paix ». On ne peut cependant pas prévoir ce que seront, dans les années à venir, les dangers que devra peut-être affronter notre pays dans un monde en plein déséquilibre, marqué par la dissémination des armes nucléaires ou leur possession éventuelle par des Etats terroristes.

Le budget de la défense doit aussi permettre à la France de tenir ses engagements d'assistance à l'égard des pays, notamment d'Afrique, avec lesquels elle a passé des accords. Il doit aussi lui permettre d'exercer son rôle de grande puissance, membre permanent du conseil de sécurité des Nations unies. Il doit donc assurer à notre pays une capacité d'intervention rapide sur les différents champs de bataille possibles, conformément aux missions qui pourraient être décidées par l'ONU. Je sais, monsieur le ministre, que votre action depuis plusieurs années a tendu à répondre à cet objectif. Malheureusement, l'évolution économique vous a conduit à des budgets de plus en plus décevants.

De nouveaux foyers de tension apparaissent, qui obligent la France à redéfinir les missions de ses forces. Leur tâche première est désormais moins la défense du territoire national contre une agression extérieure que la participation conjointe, avec d'autres Etats, à des opérations de « police internationale ». Nous allons donc examiner si ce budget répond à ces exigences.

Situons-le d'abord dans le contexte international actuel, et notamment dans trois domaines : le problème de l'organisation de la sécurité en Europe, les progrès dans le désarmement et l'apparition de nouvelles menaces.

L'élément essentiel, aujourd'hui, dans l'évolution de la sécurité en Europe, après la disparition de la menace massive de l'Union soviétique, est la fin partielle ou la diminution importante de l'implication des Etats-Unis en Europe. Le nombre de soldats américains devrait être ramené de 213 000 à 100 000 hommes ; et il n'est pas impossible que le nouveau président, M. Clinton, s'oriente vers une réduction plus importante, qui pourrait aller jusqu'à ne laisser que 50 000 hommes en Europe. Le niveau de l'implication américaine en Europe serait alors très inférieur à ce qu'il est dans le Pacifique. Dès lors, il apparaît nécessaire d'envisager un nouvel équilibre des forces et d'en tirer une approche différente de la sécurité en Europe.

La première option explorée concerne un éventuel renforcement des mécanismes de la CSCE. Toutefois, le processus d'Helsinki reste intimement lié à des principes tels que la souveraineté des Etats et la règle du consensus pour la prise de décisions ce qui, compte tenu du nombre important des Etats qui participent à la CSCE, paraît pratiquement incompatible avec une organisation effective et surtout efficace de la sécurité collective.

Le deuxième champ de recherches a été la revitalisation de l'OTAN qui, avec la disparition du Pacte de Varsovie, avait en partie perdu sa raison d'être. Cela a amené les autorités de l'OTAN à créer, début 1991, une « force de réaction rapide » composée exclusivement de contingents européens. Cette FRR avait un double objectif : donner à l'OTAN une sorte de compétence sur les « nouveaux risques » en Europe, mais aussi, bien que ce ne soit pas le but avoué, faire pièce au projet d'une force d'action européenne. La FRR a été lancée, le 2 octobre, sans la participation de la France, de l'Islande, de la Norvège et du Luxembourg. Mais une extension *de facto* de la zone de compétence de l'OTAN reste difficilement concevable, car elle serait ressentie comme une provocation par les autorités russes. C'est ce qui a amené l'organisation atlantique à créer un conseil de coopération nord-atlantique, le COCONA. La France n'y participe pas aux réunions militaires. Les initiatives américaines n'ont apparemment qu'un objectif : faire de l'Alliance le maître de la sécurité en Europe. Inutile de dire que cette option n'entraîne l'enthousiasme ni de la France, ni d'un certain nombre de pays d'Europe, à l'exception de la Grande-Bretagne, les pays d'Europe souhaitant plutôt la constitution d'un pôle de défense autonome autour de l'Union de l'Europe occidentale et qui agirait pour le compte de l'Union européenne.

Quant à la France et à l'Allemagne, pour le moment, plutôt que de faire de la doctrine, elles avancent en pratique grâce à la constitution d'un corps d'armée franco-allemand. Cela nous amène à souligner ce qui paraît une ambiguïté majeure : les autorités françaises font mine de considérer qu'il n'y a aucune contradiction entre le projet de l'OTAN – constituer un pilier européen de l'Alliance atlantique – et le sien – mettre en place une « défense européenne autonome ». Il me semble, au contraire, qu'il y a là deux logiques militaires contradictoires.

Le deuxième élément de la situation internationale concerne les progrès dans le désarmement. Je vous renvoie à mon rapport écrit sur ce point.

Le troisième élément est relatif à l'apparition des nouvelles menaces. Il s'agit essentiellement du développement du conflit dans l'ex-Yougoslavie et du danger de plus en plus grand de prolifération d'armes de destruction massive, avec le risque de constitution d'un véritable « marché noir de l'atome ».

Face à ces données que dire du budget ? Les rapporteurs l'ont déjà décrit. Il croît en francs courants et décroît en francs constants. Les crédits de personnel permettront une action sociale pour les militaires. En revanche, les crédits d'investissement subissent une importante déflation. Ils se

situent à 22,9 milliards de francs en dessous de l'annuité prévue par la loi de programmation militaire 1990-1993. Cette situation est particulièrement grave car, d'une part, elle nuit à la crédibilité de la loi de programmation militaire, d'autre part, elle affecte le maintien à niveau de l'ensemble de notre appareil de défense.

Trois mesures, prises dans le silence des cabinets et sans aucune concertation avec le Parlement, devraient peser sur notre dispositif nucléaire : l'arrêt du développement du missile balistique sol-sol S 45, que j'avais déjà déploré dans mon rapport l'an dernier – ce n'est pas nouveau –, l'arrêt de la production de missiles nucléaires sol-sol Hadès, enfin, la plus importante, l'annonce, le 8 avril 1992, par M. le Premier ministre d'une suspension des essais nucléaires. Les dangers de cet arrêt ont été largement soulignés par M. Hollande tout à l'heure. En effet, que constate-t-on ?

En 1992, les Etats-Unis ont procédé à deux explosions souterraines. La Chine s'est livrée, le 21 mai, à l'essai souterrain le plus puissant qu'elle ait jamais effectué. La Grande-Bretagne a annoncé son intention de poursuivre ses essais au rythme de un tous les quinze mois. Quant à la Russie elle n'a parlé que de l'éventualité d'une prolongation de son moratoire. Cette suspension des essais nucléaires me paraît dangereuse et inutile et on a l'impression qu'elle n'a été décidée que dans le cadre d'une opération de politique intérieure en direction des Verts. A ceux-ci le Gouvernement a concédé ce que trente-cinq ans d'efforts achamés de la diplomatie soviétique n'avaient pu obtenir : le gel des essais nucléaires français. Le Gouvernement semble ainsi donner raison, *a posteriori*, aux réclamations scientifiquement non fondées de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Souvenons-nous que notre force de défense nucléaire n'est pas du tout au même niveau que celle des Etats-Unis ni, d'ailleurs, que celle de la Russie, affaiblie actuellement. Nous avons donc intérêt à la moderniser sans cesse. C'est même une nécessité. Tel est l'objet des essais nucléaires.

Au début de mon intervention, je posais la question de savoir si ce budget était compatible aves les obligations que nous crée notre politique étrangère. Jusqu'à présent, il l'était à peu prés, mais son évolution est de plus en plus inquiétante. C'est ce qui m'a conduit à demander à la commission des affaires étrangères de rejeter le budget de la défense nationale. Elle n'a pas suivi son rapporteur et a adopté ces crédits. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Boucheron *(Ille-et-Vilaine)*, président de la commission de la défense.Monsieur le ministre, rares sont vos prédécesseurs qui, en une aussi courte période, auront pris autant de décisions fondamentales pour la modernisation de notre outil de défense. La période l'imposait, la volonté de rénovation est réelle et touche tous les secteurs. Vos initiatives méritent notre soutien.

La première évidence de la période, c'est la stabilité des budgets de défense. Celle-ci est imposée par le changement de nature de la menace qui, de toute évidence, a diminué et par les énormes contraintes économiques et financières qui pèsent sur l'ensemble des budgets des grands pays occidentaux.

Contrairement à nos trois grands partenaires allemand, britannique et américain, qui diminuent leur budget, les contraintes des programmes français d'armement imposent le simple maintien.

Il faut quand même préciser que si l'on compare la loi de programmation que vous nous avez proposée à celle qui a été votée en 1987, c'est plus de 150 milliards de francs qui sont économisés d'ici l'an 2000 et restent donc disponibles à d'autres actions de l'Etat. Il faut dire aussi qu'avec 3,20 p. 100 du produit intérieur brut, nous nous retrouvons au même niveau que le budget de 1974, dernier budget de défense proposé par Georges Pompidou au Parlement français.

De façon à éviter les fausses querelles, j'attends ici que quelqu'un propose de monter à 4 p. 100 du PIBM. Dans ce cas, il y aurait un véritable débat sur les moyens de défense. Mais aujourd'hui, une fois encore, personne ne fait cette proposition. *(« Très juste ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Peut-être nous sera-t-il proposé 3,21 p. 100 ou 3,25 p. 100. Cela représenterait un effet de tribune qui n'apporterait rien à la structure de notre budget car il serait ridicule d'affirmer que la France baisserait sa garde à 3,2 p. 100 du PIBM et aurait une défense solide à 3,25 p. 100.

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas un bon argument !

M. Jean-Michel Boucheron, *président de la commission de la défense.* La deuxième évidence de la période, c'est qu'à l'exception d'opérations humanitaires ou de maintien de l'ordre, aucun conflit important ne peut intervenir à moins de 1 500 kilomètres de nos frontières ou de nos côtes.

Ainsi, fallait-il réorganiser totalement l'armée française et spécialement l'armée de terre, par la diminution du format au niveau de 225 000 hommes, la concentration du dispositif – la première phase est d'ores et déjà engagée –, l'amélioration du taux d'encadrement, l'organisation par modules et le financement de notre programme de blindés majeurs.

Toutes les dispositions nécessaires à la transformation du dispositif terrestre qui était destiné à stopper une offensive conventionnelle venant de l'Est, qui doit maintenant être conçu pour une projection rapide à longue distance de forces modernes disposant de capacité de feu importantes, toutes ces dispositions sont engagées et programmées.

La création d'un état-major des forces aéroterrestres, des forces aéromaritimes et des forces spéciales rattaché au chef d'état-major des armées est l'aspect le plus spectaculaire de cette révolution culturelle que les mouvements de l'histoire imposent à notre dispositif de défense.

La troisième évidence de la période est que nous entrons dans un monde de prolifération nucléaire et balistique. La lutte contre des pénétrations balistiques ne peut pas passer par la constitution de je ne sais quel bouclier mythique censé nous protéger contre ce type d'agression. Le parapluie étanche antimissile n'existe que sur le papier, ou dans l'esprit de certaines grandes compagnies d'outre-Atlantique qui y voient là une garantie durable de chiffre d'affaires. Le parapluie antibalistique n'est crédible ni techniquement, ni financièrement.

A partir de ce constat seul, la démonstration de nos capacités de rétorsion conventionnelles peut dissuader ceux qui auraient le projet de prendre en otage, sous un feu conventionnel nucléaire ou chimique, nos forces ou nos villes. Dès lors, s'imposait la mise au point d'armes de génération nouvelle dont l'autonomie, la furtivité, la précision et l'allonge permettent une frappe au cœur des centres de décision adverses, sans mettre en jeu la vie de nos hommes, ni celle des peuples dont les dirigeants voudraient nous agresser. Ces armes de rétorsion ne tirent leur efficacité que d'une très grande maîtrise de la connaissance du terrain adverse.

Ainsi, monsieur le ministre, votre décision d'augmenter la part spatiale de nos capacités d'observation est une décision capitale, tout comme celle qui a consisté à créer la direction du renseignement militaire et celle qui, par une augmentation de près de 20 p. 100, dote la direction générale des services extérieurs de moyens matériels et humains nouveaux. Ce concept est nouveau dans l'éventail des moyens de défense de la France ; il ne peut être sous-estimé quant à son importance dans notre philosophie de défense et dans les priorités de demain. C'est le seul qui soit véritablement adapté aux défis nouveaux.

La quatrième évidence de la période est que l'indépendance de la France est moins que jamais synonyme d'isolement. Au contraire, elle dépend de notre capacité à participer à des systèmes d'alliance de nature différente. Ces systèmes peuvent s'appeler : OTAN, UEO, CSCE, ONU, ou encore il peut s'agir d'alliances de circonstance plus larges, comme celle à laquelle nous avons participé pendant la guerre du Golfe.

De ces différents systèmes, l'un d'eux est encore à construire : il s'agit, bien évidemment, de la défense européenne. La décision de ne pas retirer la totalité des forces françaises en Allemagne, pour constituer les premiers éléments du corps franco-allemand, futur corps européen, est une décision essentielle. Elle découle de la prise de conscience, par les peuples, de l'identité européenne et de l'inévitable allégement de la présence américaine que le Congrès de ce pays, comme son nouveau président, décideront par touches successives mais de façon inéluctable.

Le débat sur l'éventuelle réintégration de la France dans l'organisation intégrée du traité de l'Atlantique-Nord est désuet. C'est en termes d'alliance à part égale entre l'Amérique et l'Europe qu'il faut raisonner.

M. Jean Gatel. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron, *président de la commission de la défense.* Les idéologies ont voulu faire l'histoire, la géographie prend aujourd'hui sa revanche.

Face à ces quatre évidences, il reste deux grandes incertitudes.

La première réside dans l'évolution probable de l'actuelle CEI. Contrairement à certaines analyses optimistes, force est de constater que la conjonction des poussées nationalistes et ethniques, du marasme économique, de l'effrayante situation écologique, de l'absence de culture démocratique, du développement des systèmes maffieux, des conflits de frontières, donne une somme d'éléments qui, se conjuguant, ne peuvent nous faire exclure l'hypothèse de l'émergence de nouveaux pouvoirs totalitaires dans les anciennes Républiques de la CEI et à l'intérieur même de la Russie.

M. François Hollande, *rapporteur spécial,* **et M. Jean Gatel,** *rapporteur pour avis.* Très juste !

M. Jean-Michel Boucheron, *président de la commission de la défense.* A ce niveau, notre force de dissuasion nucléaire n'a rien perdu de sa pertinence conceptuelle. Elle a été conçue dans la guerre froide, pour la guerre froide. Gardons-nous d'analyses superficielles et optimistes qui la classeraient un peu vite parmi les outils de sécurité obsolescents.

M. Claude-Gérard Marcus, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron, *président de la commission de la défense.* Le retour d'un totalitarisme à l'Est, comme le danger de terrorisme nucléaire font que notre force de dissuasion restera encore longtemps l'outil ultime de notre sécurité.

Tant que ces deux hypothèques ne seront pas durablement levées, le niveau de crédibilité de ces forces devra être maintenu, même si le dispositif d'alerte est un peu allégé.

En ce sens, monsieur le ministre, votre décision de lancement de la recherche des programmes M5, le maintien d'un bon rythme de commande des SNLE-NG, la concertation avec nos alliés sont des décisions qui, tout en dégageant des économies importantes, permettent au chef de l'Etat, chef des armées, de disposer d'un élément décisif de notre sécurité pour encore au moins vingt-cinq ans.

D'autre part, mes chers collègues, une question totalement nouvelle se pose à nous : devons-nous rester inertes face au constat effrayant de la situation nucléaire civile et militaire dans les anciens pays de l'Est ?

Toutes les informations qui nous reviennent maintenant concordent et tendent à démontrer l'état gravissime dans lequel se trouve ces régions : centrales nucléaires inutilisables mais utilisées, déchets nucléaires civils dispersés, déchets nucléaires militaires immergés par quelques mètres de fond au large de Mourmansk, et nous ne savons certainement pas tout.

Ces informations nous laissent d'ailleurs perplexes sur l'absence d'humanité de ceux qui ont osé traiter leur pays de cette façon, même si nous savions tous que le totalitarisme bureaucratique n'avait pas pour vertu principale le respect des peuples.

Il est de notre responsabilité, en vertu même de la philosophie qui nous est commune, de participer au nettoyage écologique de ces zones. Quant à ceux pour qui l'argument philosophique ne serait pas suffisant, ils pourraient être convaincus par la nécessité de préserver leur propre survie.

Des initiatives doivent être prises dans ce sens. A l'évidence, elles coûteront de l'argent. Il faudra en trouver à différentes sources.

A titre personnel, je voudrais dire ici que j'approuve totalement l'idée de notre collègue Michel Barnier qui, devant la commission des finances, a souhaité que la France propose à ses partenaires que 0,33 p. 100 des crédits militaires des pays de l'OTAN sur le territoire européen puissent être dégagés au profit de cette impérieuse nécessité de salubrité internationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Je pense que ce serait une erreur historique que de ne pas s'engager dans cette voie.

La deuxième grande incertitude est liée à ce que j'appellerai l'approfondissement de la dualité planétaire.

L'écart entre les pays se situant au nord et au sud du tropique du Cancer s'aggrave en richesse et en évolution démographique. Bien que cette évolution dramatique soit susceptible de créer des conflits d'intensité moyenne, la réponse à ce terrible enjeu n'est pas militaire, elle se situe dans les racines mêmes du mal, c'est-à-dire la pauvreté et la démographie. C'est donc dans une coopération économique profitant directement aux populations concernées et dans une aide au contrôle des naissances que les nations du Nord trouveront la stabilité à laquelle elles aspirent.

Dans le cas contraire, un égoïsme de court terme se paierait par une montée irrépressible de fondamentalismes belliqueux, en qui la jeunesse du tiers monde trouverait la seule voie d'épanouissement et d'espoir.

Ces tensions peuvent être quelquefois calmées par notre présence. Votre décision de nous doter d'avions à long rayon d'action sauvera, je n'en doute pas, de nombreuses vies de ressortissants Européens qui, loin de la métropole, pourraient etre isolés au milieu de troubles incontrôlés.

Reste la situation de notre industrie de défense. Celle-ci subit les coups de boutoir conjugués de la baisse des budgets de défense, d'une concurrence à l'exportation extrêmement brutale et du déséquilibre conjoncturel entre de fortes dépenses de recherche et de développement et de faibles séries de fabrication.

Ces industries ont su se restructurer bien souvent grâce à des plans sociaux intelligemment concertés et à des stratégies industrielles qui ont bien anticipé la conjoncture actuelle.

Il y a quelque temps, j'étais pessimiste sur l'évolution du GIAT, que l'équipé actuelle a su sortir d'un archaïsme profond. On pouvait penser également que Dassault, la SNECMA et Thomson auraient traversé des turbulences beaucoup plus importantes. La situation de l'Aérospatiale est plus complexe, car sujette aux aléas du marché civil et du prix du dollar. Le groupe Matra est bien positionné en fonction des développements futurs et Eurocopter touchera un jour, c'est certain, les dividendes d'une excellente stratégie de coopération.

Il est souhaitable que ces entreprises trouvent de nouveaux partenaires étrangers. Les échanges capitalistiques et de savoir-faire avec d'autres entreprises européennes faciliteront les capacités à l'export des industries françaises et allégeront d'autant les investissements en recherche et développement.

On peut d'ailleurs faire la même analyse pour la direction des constructions navales.

Nous construirons l'Europe de la défense par des alliances industrielles extérieures et non par des alliances franco-françaises d'entreprises non concurrentes.

Les expériences de British Aerospace, de DASA, de MBB sont là pour nous montrer que les géants industriels sont souvent fragiles. La constitution de grands groupes relève de visions anciennes qui n'ont pas grand-chose à voir avec les enjeux d'un marché mondial où les alliances commerciales et les capacités de recherche seront plus déterminantes que les surfaces financières, d'ailleurs aléatoires.

Il faut dire ici que les alliances européennes sont à privilégier dans le domaine militaire et souligner les dangers des alliances transatlantiques qui ne peuvent réussir que si elles se situent sur un marché civil. L'expérience prouve qu'une entreprise américaine de défense perd le marché du Pentagone le jour même où, dans son capital, pénètrent des actionnaires extérieurs aux Etats-Unis.

Il reste que la France sera équipée à la fin de ce siècle de matériels majeurs de nouvelle génération. Comment imaginer que ce matériel ne puisse remporter tôt ou tard des succès à l'exportation ? Je pense au char Leclerc, au NH 90, à nos frégates, éventuellement à des sous-marins à propulsion classique, à nos systèmes de communication et je pense, bien évidemment, au Rafale.

Celui-ci doit être poursuivi. En effet, je ne crois pas, personnellement, que nos amis allemands, italiens et britanniques abandonneront l'EFA. Je ne crois pas non plus qu'ils engageront des recherches et développements pour un avion de plus petite taille, car cela reviendrait à fabriquer un nouvel avion en reprenant au départ les recherches et l'ensemble des financements.

Les programmes EFA et Rafale sont beaucoup trop avancés pour, aujourd'hui, être fusionnés. Si des tentatives de ce genre étaient entreprises, elles n'aboutiraient à mon sens qu'à la confusion et, soyons-en sûrs, pour le plus grand profit de McDonnell Douglas.

Comment ne pas souhaiter, à ce point du débat, que notre diplomatie intègre plus profondément les impératifs industriels ? Trop de signatures d'accords ont souffert d'interminables débats théologiques ou de frilosités financières. Comment ne pas deviner que les contraintes du développement économique réunifieront bientôt les deux Chine ? Comment ne pas prévoir que les experts commerciaux de Formose joueront un rôle capital dans les futures relations commerciales du continent chinois ?

La coopération européenne en matière d'armement a connu de grands succès et de grands échecs.

Il faut tirer les leçons de l'histoire et, personnellement, j'approuve totalement le fait qu'il ait été demandé à nos bureaux d'études spécialisés dans les recherches en amont de travailler d'ores et déjà en coopération avec leurs homologues allemands et anglais pour les programmes du futur.

L'Europe de la défense prend naissance dans ce type d'initiatives. On peut simplement regretter que l'Europe ait été capable, et avec combien de brio, d'avoir dans le domaine spatial une politique commune de lanceurs - Arianespace est un modèle du genre - mais ait été, par contre, complètement incapable d'avoir une politique commune en matière de satellites. Il faut y voir des écarts importants dans les objectifs et les analyses stratégiques. Espérons que le temps et les évidences de l'histoire combleront ces différences.

Les temps qui s'annoncent seront, bien sûr, plus difficiles et demanderont une plus grande pertinence commerciale.

L'industrie américaine, qui s'était assoupie sur les volumes et la régularité des énormes dépenses militaires décidées par Ronald Reagan et George Bush, se réveille et nous oppose une brutale concurrence sur les marchés nationaux. Il est, bien sûr, à craindre que ni la capacité des matériels ni leur prix ne soit l'élément décisionnel, mais tout simplement la pression politique exercée sur les acheteurs par l'administration américaine. Il est cependant possible de penser que la capacité de pression de George Bush, qui acceptait de mettre beaucoup de moyens financiers au service d'une solide politique internationale, diminuera sous l'administration Clinton, qui n'est, semble-t-il, pas prête à octroyer les mêmes budgets au rayonnement international de l'Amérique.

Mes chers collègues, il est indéniable que ce budget est capital quant aux choix fondamentaux qu'il contient. Il serait peu pertinent de faire croire qu'il s'agit d'un budget de transition ou d'un budget de non-choix.

Je prends ici le pari que ces grands choix font l'objet d'un très large consensus et qu'ils seront appliqués, quoi qu'il arrive. Dès lors, je souhaite une opération vérité : que chacun vote selon sa pensée et non par routine.

J'espère donc, monsieur le ministre, que ce budget recueillera ce qu'il mérite : une très large majorité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, *ministre de la défense.* Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, il y aura deux parties dans la discussion de ce budget : cet après-midi, je répondrai aux orateurs des groupes ; maintenant, je vais répondre aux rapporteurs. Parfois, ce sont les mêmes personnes, qui peuvent ainsi jouer deux rôles différents : la critique le matin, quand elle s'exprime, ce qui est normal ; la proposition l'après-midi, quand elle arrive à se formuler, ce qui est plus rare.

M. Yves Dollo. L'approbation le soir !

M. le ministre de la défense. Ce soir, vous examinerez le budget de l'éducation nationale, qui sera, lui aussi, l'occasion de critiques et d'approbations.

Dans peu de jours, nous aurons un autre débat sur la loi de programmation militaire que le Gouvernement a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Je m'en réjouis car, depuis deux ans bientôt, regrettant l'insuffisance de la discussion publique, j'ai cherché – et réussi à plusieurs reprises – à lancer ou à relancer le débat sur la politique de défense de la France. Récemment encore, le colloque consacré au « nouveau débat stratégique » – qui a réuni à Paris, en septembre dernier, des experts, des responsables militaires et politiques, français et étrangers, et auquel plusieurs d'entre vous, je les en remercie, ont participé – a contribué à l'enrichissement de la réflexion sur ces questions.

J'ai le sentiment que les analyses, les opinions recueillies au cours de ces derniers mois confirment la justesse de la démarche qui est la nôtre depuis un an et demi, depuis la fin de la guerre du Golfe, qui nous a amenés à réfléchir différemment sur les problèmes de sécurité, et aussi depuis que l'évolution de l'Europe a profondément modifié la situation géopolitique de notre pays. En quoi consiste cette démarche ? Il faut – et ce n'est pas paradoxal, c'est même conforme à certaines tendances des mathématiques – intégrer l'incertitude au raisonnement plutôt que de chercher à la restreindre par une planification rigide et prétendument volontaire ; il faut infléchir progressivement un modèle d'armées conçu dans une logique d'affrontement Est-Ouest pour l'adapter aux risques que l'on pressent, ou que l'on rencontre déjà, risques liés aux remises en cause de frontières, aux crises, aux mouvements de population, à la prolifération de différents types d'armes dans différentes régions du monde.

Détermination, mais aussi pragmatisme dominent donc le processus d'adaptation de notre défense à ce nouveau contexte. M. le Président Vaclav Havel, reçu il y a quelques jours à l'Institut de France, nous incitait, devant l'Académie des sciences morales et politiques, « à ne pas compter uniquement sur le calendrier que nous avons fixé à notre action, mais à honorer également le calendrier infiniment plus complexe que le monde s'impose à lui-même ».

Aussi devons-nous être prêts, comme le disait à l'instant le président de votre commission de la défense, à parer la résurgence toujours possible d'une menace majeure en Europe, tout en contribuant – et nous le faisons – au maintien de la paix sur notre continent et dans le monde. Pour cela, nous devons ajuster l'assise de notre défense sur trois éléments.

Nos composantes nucléaires, qui restent au cœur de notre défense, doivent évoluer de sorte qu'à côté d'armes permettant des frappes massives, lointaines, aux cibles prédéterminées, nous puissions disposer de systèmes plus souples.

Nos moyens classiques doivent être réduits, mais modernisés, afin que l'équipement et le format de nos armées permettent à la France de participer aux nouveaux équilibres des forces en Europe.

Notre outil de renseignement et nos capacités de projection doivent être renforcés, car ils conditionnent la qualité de notre participation aux opérations de maintien ou de rétablissement de la paix.

Ces lignes de force étayent le projet de loi de programmation militaire 1992-1994 et, au-delà, l'ensemble des orientations prises en matière d'équipement et de restructuration des armées jusqu'en 1997.

Le projet de budget de la défense pour 1993 me permettra à la fois de décrire la méthode suivie et de vous présenter ce que j'ai appelé le « lexique de la réforme ».

D'abord, la méthode.

Bien que je n'en entende pas parler souvent ici, les fréquentes rencontres que j'ai avec mes collègues d'autres États m'ont permis de constater des transformations brutales dans un certain nombre de pays proches de nous : Angleterre, Allemagne ou Canada, les États-Unis relevant évidemment d'une autre dimension. Or, à la différence de ces pays, la mutation en cours de l'appareil de défense de la France s'inscrit dans la durée et ménage des étapes. Il s'agit de la conduire à son terme et sans heurt. A tel point que les changements opérés peuvent sembler parfois de faible ampleur. Mais ils apparaîtront importants, voire considérables dans quelques années, lorsqu'ils auront produit tous leurs effets.

Aujourd'hui, les dépenses militaires sont maîtrisées, un nouvel équilibre s'instaure entre les domaines nucléaires, spatiaux et classiques, la revalorisation de la condition militaire est poursuivie. Le projet de budget pour 1993 – 198 milliards de francs, dont 95 au titre III et 103 au titre V – reflète ces orientations.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement tendent à se rapprocher, le pouvoir d'achat des armées est maintenu, les rémunérations augmentent de près de 3 milliards de francs.

La programmation des crédits d'investissement utilise la décélération volontaire de notre effort de défense – stabilisé au-dessus de 3 p. 100 du PIBM – afin d'accélérer des choix déterminants pour l'avenir.

M. Daniel Colin. Bref, tout va bien !

M. le ministre de la défense. J'ai en mémoire – et dans mes dossiers – des déclarations faites par les uns et les autres depuis dix-huit mois. Je me rappelle notamment les 4,5 p. 100 que l'on nous proposait !

M. François Fillon, *rapporteur pour avis.* On en reparlera !

M. le ministre de la défense. Je préfère en parler dès maintenant ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Baumel. On parlera aussi de vos déclarations !

M. le ministre de la défense. J'ai donc en mémoire les 4,5 p. 100 que l'on nous proposait.

M. François Fillon, *rapporteur pour avis.* C'était avant 1989 ! *(« Non ! non ! », sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de la défense. Pas du tout !

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* C'était M. Chirac !

M. le ministre de la défense. Je parle de la période que je connais, c'est-à-dire depuis que je suis au ministère de la défense, ce qui est relativement récent. Je n'ai donc pas souvenir de ce qui a été dit du temps de mes prédécesseurs, mais je pourrais le retrouver .

M. Arthur Paecht. Voyez du côté du ministre du budget !

M. le ministre de la défense. En revanche, je me souviens parfaitement des propos tenus depuis que je suis au ministère de la défense, notamment de la proposition de 4,5 p. 100, qui a été exprimée et écrite.

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* Chirac !

M. François Fillon, *rapporteur pour avis.* C'est faux !

M. le ministre de la défense. Je vous en prie, ne personnalisons pas !

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* Ne défendez pas M. Chirac !

M. le ministre de la défense. Je suis sûr que vous estimez, comme moi, qu'il ne faut pas mettre en cause les absents. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je me rappelle une époque où l'on parlait non plus de 4,5 p. 100 mais de 4 p. 100.

M. François Fillon, *rapporteur pour avis.* Vous parlez de votre budget en évoquant des diminutions ?

M. Daniel Colin. Il a la mémoire courte !

M. le ministre de la défense. Je parle d'un contexte. Le budget est un instrument politique qui s'inscrit dans une action, laquelle, dans ce domaine, doit être à moyen voire à long terme. Voilà pourquoi la mémoire est utile. Elle est même indispensable.

M. Daniel Colin. Elle est parfois défaillante !

M. Arthur Paecht. Il fallait y mettre tout ce que vous avez refusé avant ! *(Rires sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le ministre de la défense. Elle est utile. Elle est même indispensable. Voilà pourquoi je comprends que le fait de parler de cela mette certains dans l'embarras, mais pas moi. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* M. Colin est gêné.

M. le ministre de la défense. Les crédits de paiement consacrés aux forces nucléaires diminuent cette année encore...

M. Arthur Paecht. Eh oui !

M. le ministre de la défense. ... ainsi que certains, dans la majorité comme dans l'opposition, m'y incitent depuis un an. Je dis bien dans la majorité comme dans l'opposition.

M. Alain Lamassoure. Des noms !

M. le ministre de la défense. Ils sont à votre disposition dans le *Journal officiel.*

Les crédits de paiement consacrés aux forces nucléaires diminuent donc cette année encore de 11,5 p. 100 alors que les ressources consacrées à l'espace augmentent de 6,6 p. 100 et celles affectées à nos moyens classiques de 4,6 p. 100.

La réorientation des priorités dans un budget d'équipement en simple reconduction permet de poursuivre la modernisation de la force océanique stratégique avec la construction des sous-marins nucléaires, lanceurs d'engins de nouvelle génération et les travaux de développement du missile nucléaire M 5. Elle assure la bonne exécution d'un programme spatial militaire ambitieux. Elle amplifie l'effort en faveur de la recherche et consolide le financement de programmes souvent anciens mais qui arrivent à maturité presque tous ensemble : Rafale, porte-avions nucléaire, hélicoptère Tigre et hélicoptère lourd NH 90, char Leclerc, frégates de surveillance et frégates La Fayette.

Nos forces sont profondément réorganisées et de nouveaux formats d'armées sont visés, suivant un rythme modéré de déflation des personnels. Ainsi, pour 1993, je vous propose une déflation de 22 400 postes, dont 16 500 appelés, 4 400 civils et 1 500 militaires d'active.

Enfin, nous veillons à ce que la réduction de la commande publique soit gérée en permettant une adaptation, elle aussi progressive, de nos industries d'armement.

C'est l'ensemble de ces facteurs que nous tentons d'intégrer dans ce budget, cette année comme l'année dernière.

Ces choix orientent l'avenir de façon volontariste, et ils permettront de hâter certaines évolutions dès qu'elles apparaîtront possibles. Je pense, par exemple, à la participation de la France à la définition d'une défense européenne commune, prévue par le traité de Maastricht.

Voilà pourquoi l'étape de programmation et de restructuration 1992-1997 est un point de passage obligé. Elle est nécessaire à la maîtrise des budgets militaires, profondément perturbés par beaucoup de décisions prises en particulier entre 1986 et 1988. Je ne les avais pas toutes en mémoire, mais je les ai retrouvées dans des documents écrits. Cette étape de programmation est également nécessaire à la réduction du format des armées, en particulier de l'armée de terre, qui, en 1997 sera ramenée à une taille que nous jugeons optimale.

Si l'on brûlait les étapes – je comprends que certains le proposent – les conséquences sociales et économiques seraient dramatiques non seulement pour les armées mais aussi pour l'industrie, voire pour les finances publiques, lesquelles seraient contraintes de supporter, sur une trop courte période, l'ensemble des coûts d'adaptation.

Cette évolution tranquille est bien décrite dans le rapport du président de la commission de la défense, et je l'en remercie, qui oppose la politique de réforme conduite en France aux coupes brutales pratiquées à l'étranger. En la matière je n'ai parlé que des pays proches de nous et non d'autres pays européens moins bien lotis que nous sur les plans économique, financier et militaire, et dans lesquels les effets d'une telle politique sont tragiques.

Cette politique de réforme, j'ai souhaité la conduire dans la clarté.

Partisan d'une large concertation, j'ai veillé à ce que les intentions du Gouvernement soient annoncées suffisamment tôt pour que chacun puisse à loisir les étudier, les critiquer

mais aussi s'y préparer. Tel a été le cas du projet de loi de programmation pour les années 1992-1994, présenté au Parlement au mois de juillet dès son adoption par le conseil des ministres, ou du plan de restructuration des armées pour 1993, rendu public dès le mois d'avril dernier.

J'ai également tenu - appliquant en cela les recommandations du rapport de M. Lacarrière et de M. Watremez sur la conduite des programmes d'armement - à informer très complètement le Parlement et les différents corps de contrôle, en diffusant un document exhausif sur les exportations d'armement et en décidant de communiquer aux commissions parlementaires et à la Cour des comptes le référentiel des principaux programmes pour la période 1992-1997.

Enfin, j'ai redonné vie au comité des prix de revient des fabrications, le CPRA, dont le Parlement déplorait la mise en sommeil. Cette instance, présidée par le général Lerche, conseiller d'Etat en service extraordinaire, et qui compte parmi ses membres deux députés et un sénateur, reprendra ses travaux le 26 novembre prochain.

Dans le même esprit d'efficacité et de transparence, j'ai refondu la nomenclature budgétaire de la défense. Cette nouvelle nomenclature, arrêtée en concertation avec le Parlement, en particulier avec la commission de la défense et celle des finances, permettra d'optimiser la gestion des crédits. Elle offre surtout une bonne lisibilité au regard des enjeux interarmées de notre politique de défense.

Certes, l'Assemblée continue à examiner des rapports par armée. Cela relève de sa décision mais, au fil des années, il faudra prévoir une nouvelle nomenclature budgétaire permettant de voir - je ne dirai pas du premier regard, car j'ai été membre de votre commission des finances - quelles sont les grandes missions, qui sont souvent des missions interarmées. Notre réforme n'est donc pas seulement technique et budgétaire. Elle tend également à ouvrir des perspectives, d'autant qu'elle correspond à une évolution en termes d'organisation interne du ministère de la défense et de ses grands commandements. C'est ce que je vais décrire maintenant dans la deuxième partie de cet exposé que j'ai qualifié de lexique de la réforme.

En ce qui concerne la réorganisation et la restructuration des forces, une recomposition de l'ensemble de nos forces est nécessaire pour mieux appréhender des situations complexes, incertaines, fluctuantes, imprévisibles et mieux contribuer à la maîtrise de crises d'intensités variables.

C'est pourquoi j'ai souhaité que les armées s'engagent résolument dans la mise en œuvre des principaux enseignements de la guerre du Golfe, dont la pertinence est aujourd'hui confirmée par nos expériences aussi bien en Yougoslavie qu'au Cambodge : l'importance du renseignement et la nécessité d'une planification et d'une conduite interarmées des opérations.

La mise en place de plusieurs organismes interarmées de renseignement, de conception et de formation, répond à ce double objectif.

Ainsi, la direction du renseignement militaire, que j'ai décidée l'an passé et créée cet été, regroupe désormais en une seule entité les organismes qui étaient chargés du renseignement au sein des différentes armées. Disposant des moyens des armées, en particulier de ceux de la toute nouvelle brigade de renseignement et de guerre électronique de l'armée de terre, cette direction fournit aujourd'hui des synthèses de renseignements fiables, précises et actualisées.

La direction du renseignement militaire est subordonnée au chef d'état-major des armées. Il en sera de même de deux états-majors interarmées qui sont en cours de création.

Le premier sera chargé de planifier nos engagements sur le théâtre européen. Il privilégiera l'interopérabilité et la planification interalliées. C'est à lui qu'il reviendra de préparer les interventions du type de celles que nous menons actuellement en Yougoslavie, mission dévolue jusqu'à présent à la 1re armée.

Le second état-major interarmées aura compétence sur les théâtres extra-européens. C'est à lui que serait revenue la planification d'une opération comme Daguet ou comme celle que nous menons actuellement au Cambodge, tâche qui relève aujourd'hui de la force d'action rapide.

Pour armer ces organismes - direction du renseignement militaire et états-majors interarmées - ainsi d'ailleurs que le commandement des opérations spéciales récemment mis sur pied, il faut des officiers familiers des modes de travail interarmées et interalliés. C'est pourquoi j'ai décidé de créer, à compter du 1er septembre 1993, le collège interarmées de défense, reprenant d'ailleurs un projet de mon prédécesseur, M. Chevènement.

Destiné à se substituer aux écoles de guerre, ce collège interarmées de défense regroupera les meilleurs éléments des trois armées et de la gendarmerie, dans la tranche d'âge trente-cinq - quarante ans. Ouverte sur la société civile, centrée sur les enjeux géostratégiques, la scolarité préparera les stagiaires de ce collège interarmées à diriger efficacement nos armées et, plus généralement, à prendre place parmi les cadres supérieurs de la nation.

Ce collège interarmées de défense sera installé à l'Ecole militaire, où il s'insérera au sein d'un pôle d'enseignement de haut niveau disposant de l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'accueil de stagiaires français et étrangers.

En ce qui concerne les forces à proprement parler, elles seront dorénavant constituées en groupements organiques spécifiques constituant de véritables réservoirs de moyens, comme la force d'action navale pour la marine, le commandement du transport aérien militaire pour l'armée de l'air, la force d'action rapide pour l'armée de terre.

Pour chaque intervention, un état-major opérationnel *ad hoc* sera constitué, à partir de l'état-major interarmées concerné, en faisant appel aux spécialistes nécessaires.

Cet état-major opérationnel recevra, pour l'emploi, des moyens prélevés dans les différents groupements organiques. La grande unité opérationnelle ainsi créée pour la circonstance sera donc exactement constituée en fonction de l'intervention recherchée. Il s'agit d'un concept nouveau, introduit en raison de la multitude et de la diversité des opérations envisageables.

La plus grande modularité de nos forces, qui accroît leur souplesse d'emploi, s'accompagne d'une importante réforme touchant à la disponibilité opérationnelle des unités de l'armée de terre.

Les unités de l'armée de terre étaient naguère supposées - je dis bien « supposées » - être toutes immédiatement capables de réagir à une aggression généralisée. L'éloignement de la menace nous permet aujourd'hui de décomposer nos forces en deux catégories.

Les premières sont les unités professionnalisées, dont j'indique qu'elles seront renforcées en 1993 par l'ouverture de 650 postes d'engagés volontaires - et non pas de 350 comme, à cause peut-être d'un lapsus, M. Fillon l'a indiqué - et certaines unités spécialisées d'appelés seront maintenues en permanence en « disponibilité immédiate ».

Les autres unités seront, par roulement, immédiatement disponibles six mois par an, à l'issue de la période de formation initiale des appelés. Pendant les six autres mois, ces unités dites en « disponibilité différée » pourront, en cas de mobilisation, être mises sur pied en une quinzaine de jours en faisant appel aux dernières fractions de contingent rappelables.

Cette réorganisation est cohérente avec les mesures de déflation en cours. Elle est également cohérente avec la réduction à dix mois de la durée du service national que votre assemblée a approuvée il y a un an. Elle dessine les contours d'une évolution sans précédent depuis celle qui, il y a près d'une génération, a suivi la fin de la guerre d'Algérie, et de l'organisation des forces armées françaises selon un autre modèle tourné vers le centre Europe.

Nous opérons heureusement dans des conditions moins tragiques et moins dramatiques qu'il y a trente ans. Mais cette réorganisation a la même ampleur que la précédente.

En ce qui concerne la réforme de l'armée d'active, il ne faut jamais oublier quand on parle de « disponibilité opérationnelle différée », qu'il convient d'examiner soigneusement - ainsi que certains d'entre vous l'ont fait - quelle est la disponibilité opérationnelle réelle, actuelle ou passée, de certaines unités de l'armée de terre. Il vaut mieux disposer de certaines unités dont la disponibilité opérationnelle est réellement organisée, et d'autres dont la disponibilité différée est clairement affichée. C'est ce que nous allons faire dans l'armée active.

Pour les réserves, une réforme également sans précédent a été entreprise par M. Jacques Mellick, qui en parlerait d'ailleurs mieux que moi. Le plan de modernisation et de valorisation « Réserves 2000 » qu'il met en place distingue en effet

trois catégories de personnels : les disponibles, qui regroupent les fractions du contingent rappelables, les volontaires, qui fourniront l'essentiel des officiers et sous-officiers de réserve effectivement utilisables, et les spécialistes, qui exercent des métiers civils directement transposables dans les armées.

Les effectifs des réservistes, qui passeront de 4 millions aujourd'hui, bien théoriques, à environ 500 000, seront limités aux véritables besoins des armées et de la gendarmerie. En effet, n'est-il pas préférable d'avoir 500 000 réservistes réellement organisés, formés, motivés, encadrés que 4 millions de réservistes seulement supposés ? Comme officier de réserve, mon seul contact avec l'armée, pendant des années et des années, a été de recevoir tous les ans ou tous les deux ans un document m'expliquant que le jour où l'on aurait besoin de moi on me le ferait savoir !

La réforme des réserves aura donc une très grande importance quant aux capacités de motivation, d'encadrement et de formation des intéressés.

L'évolution de cet appareil de défense si considérable, même si elle est plus progressive et plus méthodique que dans d'autres pays, a pour conséquence inévitable un processus durable de restructuration des armées que le secrétaire d'Etat, Jacques Mellick, suit personnellement avec attention.

J'ai informé au mois d'avril dernier votre commission de la défense du détail des restructurations qui interviendront dans le courant de l'année 1993, ménageant ainsi un préavis entre l'annonce et la mise en œuvre, de façon que puissent être discutées avec les divers partenaires les modalités d'accompagnement nécessaires, surtout dans certains sites plus touchés que d'autres.

Nombreux parmi vous sont ceux qui, dans leur ville, dans leur département, sont concernés par ces délicates opérations de restructuration. Vous connaissez maintenant – et beaucoup d'entre vous m'ont fait part de leur appréciation – la disponibilité des services, du ministère de la défense, en particulier celle du secrétaire général pour l'administration et du délégué aux restructurations, pour les conduire au mieux, dans un souci permanent de concertation avec les élus comme avec les organisations syndicales.

Dès à présent, grâce notamment aux crédits que j'ai obtenus pour le FRED, Fonds pour les restructurations de la défense – qui n'existait pas auparavant, évidemment, car nous étions dans une autre époque –, 100 millions de francs en 1992, portés à 120 millions en 1993, et, en liaison avec le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, des actions de revitalisation économique ont pu être entreprises sur plusieurs sites. Cet effort sera amplifié en 1993.

L'accompagnement social de ces mesures constitue l'une de mes préoccupations constantes. Je porte une attention particulière aux conditions de vie des personnels militaires qui pourraient être affectés par un surcroît de mobilité, tant pour eux – incidences financières – que pour leurs familles – logement, emploi du conjoint, écoles des enfants. J'avais lancé en 1991 un programme de construction de mille logements pour le personnel de la défense, qui s'achèvera en 1993. Je vous annonce aujourd'hui que j'ai décidé d'engager une nouvelle tranche de mille logements, notamment dans la région en Ile-de-France où les besoins sont très aigus.

En ce qui concerne les personnels civils, toute une série de mesures est proposée pour favoriser des départs, inciter à la mobilité et développer la formation. Des mesures de partage du travail sont également prises. Une large consultation a lieu avec les organisations syndicales représentatives sur les termes d'un plan « formation et mobilité » pour faire face à une situation qui n'a jamais existé.

J'ai bon espoir que les dernières propositions, qui ont été présentées aux organisations syndicales il y a quelques jours, permettront d'arrêter définitivement des mesures d'accompagnement social déjà substantielles pour 1993. Pour l'application de ce plan, un crédit de 200 millions de francs est ouvert, pour la première fois, en 1993. Il fait une large place à la formation.

Comme le souligne M. Gatel dans son rapport, le projet de budget témoigne d'une attention marquée aux personnels civils et militaires. Mais les mesures en faveur de la réévaluation de la condition militaire sont tellement positives – M. Marcus le soulignait aussi – que, par comparaison, on peut trouver désavantageuses celles qui intéressent les personnels civils. Comparaison n'est pas raison ; n'oublions pas que les mesures concernant les personnels civils de la défense s'ajoutent à des dispositions générales prises en faveur des agents de la fonction publique.

Cela dit, il ne suffit pas de préserver la vie familiale des personnels, il convient aussi de se préoccuper de leur vie professionnelle. C'est le but des mesures catégorielles prévues dans le projet de budget pour 1993. A lui seul, leur montant – 646 millions de francs – est significatif de l'attention que porte le Gouvernement aux carrières des personnels.

J'en viens à la gendarmerie. M. Lemoine m'a interpellé, me sommant de m'adresser aux gendarmes depuis le Parlement. Cela ne s'est jamais vu et ce serait extrêmement dangereux !

M. Georges Lemoine. Ce n'était pas une sommation !

M. le ministre de la défense. Disons, une invite pressante !

M. Alain Bonnet. Et amicale !

M. le ministre de la défense. Vous imaginez bien les risques que ferait courir à la République toute interpellation à partir de cette tribune ou du banc du Gouvernement à quelque élément de la force armée que ce soit ! Le seul qui puisse, ici, s'adresser à la force armée, c'est le président.

M. le président. Merci, monsieur le ministre. *(Sourires.)*

M. ministre de la défense. En ce qui me concerne, je ne peux m'adresser qu'aux parlementaires.

La gendarmerie occupe une place tout à fait particulière au sein de notre défense – place qui dépasse les missions de la défense en raison du rôle qu'elle joue dans les missions de sécurité publique – et au-delà, dans l'identité de la société française. C'est ce qui explique sans doute qu'à la sortie de nos écoles d'officiers, certains des plus brillants éléments choisissent d'y faire carrière.

Pour ma part, j'ai cherché à maintenir, voire à renforcer le lien qui unit cette arme aux armées, en veillant en particulier à ce que la gendarmerie soit partie prenante aux nouvelles structures interarmées : l'inspection générale des armées – dont l'inspecteur général issu de la gendarmerie est membre – la direction du renseignement militaire, le collège interarmées de défense.

Aujourd'hui, vous l'avez remarqué, le caractère interarmées de la gendarmerie prend une dimension nouvelle, qui va bien au-delà de son action prévôtale. Il y a deux ans, j'avais pu rencontrer quelques gendarmes pendant la guerre du Golfe dans cette mission prévôtale en Arabie saoudite. Les gendarmes sont présents en ce moment même en Yougoslavie et au Cambodge et jouent des rôles très importants de sécurité, de police et de sécurisation de la population. J'en ai rencontré à la frontière entre le Cambodge et le Vietnam. Ils y remplissent leurs tâches dans des circonstances extraordinaires et font l'admiration des observateurs étrangers.

Institution militaire à vocation interministérielle, la gendarmerie joue un rôle déterminant dans la lutte contre l'insécurité. Dans le respect de l'identité de chaque institution et des compétences de chaque ministre, je m'attache bien entendu à favoriser, encore et toujours, la coopération entre la police et la gendarmerie nationale, comme je l'avais fait lorsque j'occupais d'autres responsabilités gouvernementales.

Le projet de budget pour 1993 traduit notre volonté de lui donner les moyens d'accomplir cette mission de sécurité publique. La gendarmerie est ainsi partie prenante au plan d'action pour la sécurité urbaine. En effet, si les 95 p. 100 du territoire placé sous sa compétence sont constitués de zones à dominante rurale, nombre d'unités de la gendarmerie exercent leurs missions dans des quartiers suburbains à forte densité de population. C'est pourquoi un effort particulier est consenti dans les vingt-sept départements recensés pour leur fort taux de criminalité. La forte progression des crédits de la gendarmerie nationale bénéficiera notamment à ces unités et une fraction importante des 1 000 emplois créés dans la gendarmerie nationale – 750 emplois de gendarmes et 250 de gendarmes auxiliaires – sera affectée à cette mission.

Il ne s'agit par pour autant de délaisser les zones rurales qui profitent – je remercie M. Lemoine de l'avoir souligné – des progrès découlant des aménagements apportés par la réforme engagée en 1990-1991 et généralisés depuis dans tous les départements.

J'ai aussi obtenu une mesure d'équité concernant les primes de qualification et les indemnités de sujétion spéciale de police perçues par les officiers de gendarmerie. Je crois que c'est à cela que M. Lemoine s'intéressait tout à l'heure. En effet, un décret de 1969 disposait que les militaires concernés ne pouvaient pas cumuler ces primes, sauf dans la limite du montant de la prestation la plus avantageuse ; bref, ces textes refusaient donc aux officiers de gendarmerie diplômés ou issus des grandes écoles militaires, ainsi qu'aux officiers généraux, le versement d'une partie de leur prime de qualification. Ce décret va être abrogé et, par conséquent, à partir du 1er janvier prochain, cette mesure qui n'était pas juste va disparaître.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est dans la même optique d'amélioration des conditions de travail que j'ai décidé la construction d'un nouveau siège pour la direction générale de la gendarmerie, fort mal installée aujourd'hui dans l'immeuble de la rue Saint-Didier que j'ai connu autrefois comme immeuble de la région aérienne et qui ne correspond pas aux besoins de la gendarmerie nationale. Le site de Balard qui a été choisi, m'a paru parfaitement adapté, car c'est un site militaire où se trouvent déjà différents services du ministère de la défense. Ce choix illustre le regroupement de la gendarmerie nationale avec les autres services de la défense et les liens qui les unissent alors qu'elle était un peu isolée dans le XVIe arrondissement.

Autre réforme : l'adaptation de l'outil industriel. Evidemment, en France comme ailleurs, l'industrie est affectée par le redimensionnement de la défense et par la diminution des commandes publiques. En France comme dans les autres pays qui ont traditionnellement une importante industrie d'armement et font traditionnellement un gros effort de défense, en France comme en Grande-Bretagne, comme en Allemagne, comme aux Etats-Unis, la diminution de la commande publique et l'arrêt de certains programmes emportent évidemment des conséquences économiques et sociales importantes. Mais comment faire autrement ? Qui pourrait en être étonné ? Nous disposons cependant d'atouts pour adapter dans des conditions satisfaisantes notre remarquable outil industriel en le concentrant autour de puissants pôles de compétences. Les décisions prises en matière d'équipement ont préservé un noyau dur de programmes qui ont tous une forte valeur ajoutée technologique ; la priorité que j'ai donnée à la recherche garantit qu'une veille scientifique « tous azimuts » est maintenue, ce qui est vital pour la défense d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain ; une active politique d'exportation et de coopération avec nos principaux alliés avec lesquels nous ne l'avions pas assez développée en particulier avec la Grande-Bretagne, devrait permettre de mieux partager et amortir les investissements consentis. Ce mouvement sera bien sûr facilité par des mesures d'accompagnement social et de reconversion.

La délégation aux restructurations dont j'ai déjà parlé, le dispositif de soutien aux petites et moyennes entreprises que j'ai mis en place et qui prévoit notamment la constitution d'un fonds de capital-risque, la constitution d'un observatoire de la sous-traitance en liaison avec le GIFAS – groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales – sont autant d'instruments au service d'une politique d'adaptation de notre industrie de défense.

Nous avons mené à bien la transformation du GIAT en société nationale. Giat-Industries est aujourd'hui le premier industriel français de la mécanique. Les récents essais du char Leclerc confirment toutes ces qualités et ouvrent des perspectives à l'exportation.

En ce qui concerne les constructions navales, nos exportations récentes, la réalisation pour le compte de la marine nationale de programmes aussi importants que les SNLE de nouvelle génération ou le porte-avions *Charles-de-Gaulle* attestent d'un savoir-faire de constructeur et d'ensemblier. Bien entendu, des adaptations sont nécessaires pour assurer une meilleure maîtrise des coûts et donc une plus grande compétitivité.

Dans le secteur de l'aéronautique, des missiles et de l'espace, des rapprochements nationaux entre organismes et sociétés doivent être entrepris. Il ne s'agit pas de créer de vastes ensembles dans lesquels ces entreprises se dissoudraient mais d'améliorer l'efficacité du soutien que l'Etat apporte à leur capacité de recherche et de développement, de renforcer la cohérence de leurs approches commerciales et stratégiques et de consolider leur position internationale dans la perspective d'alliances qui seront indispensables au niveau européen. Faute de quoi dans cinq, dix ou vingt ans, il n'y aurait plus d'industrie de pointe capable de fournir des armements modernes, ni à la France, ni à l'Europe démocratique.

Notre industrie doit se préparer à des coopérations internationales, en nouant des accords, en prenant des participations, en mettant en place des structures transnationales intégrées, à l'instar d'Eurocopter, qui s'est vu confier la réalisation du Tigre, et tout dernièrement, du NH 90, programme quadripartite – France, Allemagne, Pays-Bas, Italie. Ces deux programmes devraient permettre à l'industrie européenne des hélicoptères de tenir tête à une concurrence américaine exacerbée, comme elle ne s'est encore jamais manifestée, et que nous rencontrons dans tous les domaines, sur tous les marchés, dans tous les pays et en toutes circonstances. Si les industries européennes, et d'abord les industries françaises ne se regroupent pas, qui résistera à cette concurrence exacerbée qui se manifeste dans d'autres domaines de la vie économique internationale ? Inutile de faire un dessin, les producteurs de vin blanc savent très bien à quoi je fais allusion !

La coopération n'est jamais facile ni évidente. Il y faut de la ténacité, voire de l'acharnement. Si mon collègue britannique et moi-même n'avions pas compris l'intérêt supérieur d'une coopération franco-britannique pour une future frégate antiaérienne, ce projet n'aurait pas abouti alors qu'à l'expérience, les états-majors de nos marines sont enchantés d'avoir été conduits à un exercice qui leur paraissait insurmontable. J'ai pris cet exemple franco-britannique parce que j'y tiens beaucoup et d'autant plus qu'il existe beaucoup de possibilités restées inexploitées dans ce domaine.

Mais pour donner un nouvel élan à la coordination européenne, des initiatives plus ambitieuses encore devront être prises. La création d'une Agence européenne, prévue dans le traité de Maastricht, est l'une d'entre elles. J'ai donc confié à M. Martre, ancien président de l'Aérospatiale, une mission de réflexion sur le rôle et les modalités de constitution de cette agence.

Quand on pense à la préparation de l'avenir, on pense aussi naturellement aux liens entre la science et la défense, qui sont au cœur d'une capacité de défense autonome. C'est pourquoi, depuis deux ans, j'ai maintenu, envers et contre tout, le montant des crédits consacrés à la recherche de défense.

L'effort entrepris l'année dernière au profit des études conduites en amont des programmes est encore amplifié cette année. Les ressources progressent pour atteindre 6,4 p. 100 du titre V en crédits de paiement.

Les principaux axes de recherche ont été réorientées de manière à tenir compte des priorités nouvelles en ce qui concerne le renseignement spatial et les systèmes d'information, la guerre électronique, la furtivité et les sciences du vivant, car elles jouent un rôle vital, qui le sera peut-être plus encore demain, en matière de défense.

Le budget « recherche » du ministère de la défense s'établit ainsi à 6,6 milliards de francs et le quasi-silence de M. Branger dans son rapport sur cet aspect était, au fond, un hommage implicite : il n'y trouvait rien à redire. *(Sourires.)*

M. Arthur Paecht. Il ne faut pas faire parler les vides !

M. le ministre de la défense. En commission, nous avions déjà abordé cette question.

Pour réactiver la mission de prospective technico-opérationnelle du ministère de la défense, je viens de mettre en place une nouvelle organisation qui associe l'état-major des armées, la délégation générale pour l'armement et la délégation aux affaires stratégiques, donc l'ensemble des éléments du ministère de la défense.

En amont, il est parfois difficile de distinguer entre recherche civile et de défense. Les fruits de la recherche fondamentale bénéficient d'ailleurs indistinctement à l'une et à l'autre et justifient que soient encouragées les collaborations entre chercheurs civils et militaires. La concertation entre le ministère de la défense et le ministère de la recherche est permanente et s'exerce au sein d'instances comme le conseil scientifique de défense, d'ailleurs présidé par M. Curien, ou au cours des entretiens « Science et défense » organisés depuis plusieurs années.

J'ai par ailleurs accepté avec reconnaissance la proposition de l'Académie des sciences de créer un groupe permanent de réflexions sur le thème « Science, technologie et stratégie ». Je vous indique que j'ai créé – à titre de remerciement – un grand prix du ministère de la défense, qui sera décerné chaque année à partir de l'année prochaine, par l'Académie des sciences et couronnera des travaux de recherche fondamentale.

M. Curien et moi-même étudions par ailleurs les moyens de renforcer la collaboration entre espace civil et espace militaire. Je sais qu'il partage mon souci de voir définie une politique spatiale globale cohérente, qui permette à la France de se maintenir au niveau d'excellence qu'elle a atteint.

La récente décision de créer à Palaiseau, autour de l'école polytechnique et de l'école nationale supérieure des techniques avancées, un pôle technologique où seront regroupés des laboratoires de recherche dépendant d'organismes civils et militaires ainsi que des bureaux d'étude industriels, illustre cette volonté.

Les scientifiques du contingent contribuent également, par leur passage dans nos laboratoires, au renforcement des liens entre les deux communautés scientifiques. Leur nombre passera l'an prochain de 3 200 à 4 000.

L'accroissement des effectifs d'élèves dans les écoles d'ingénieurs – soixante postes créés à Polytechnique en 1993 – et la transformation de celles-ci en établissements publics autonomes prévue en 1993 témoignent par ailleurs de l'intérêt porté à l'appareil de formation de la défense.

Je voudrais vous rappeler – avant d'aborder une étude que j'espère voir aboutir dans les semaines qui viennent – que le ministère de la défense dépense pour la formation de ses personnels, à travers 140 établissements d'enseignement, environ 10 milliards de francs par an, dont une grande partie pour des formations techniques de niveau scientifique élevé. Le ministère de la défense est un grand instrument de formation dont souvent l'économie nationale, l'industrie ou la science profitent autant que la défense elle-même.

J'en viens à certains aspects de notre action internationale.

Les orientations de notre politique étrangère trouvent de plus en plus de points d'application dans la politique de défense, qui acquiert une dimension extérieure croissante. Cette action revêt de multiples facettes que je voudrais évoquer devant vous.

Quels en sont les principes ?

Depuis deux ans, l'accent a été mis sur les approches pragmatiques.

Le renforcement du rôle de l'Union de l'Europe occidentale, instrument de la future politique de défense européenne, a été conçu et développé à la suite d'initiatives françaises de coopération opérationnelle au moment de la guerre du Golfe et dans l'année qui a suivi.

Autre exemple, les relations privilégiées tissées entre les états-majors français et belge ont facilité la gestion d'opérations de protection de nos ressortissants en Afrique, par exemple au Zaïre.

L'intensification des relations bilatérales, lors de crises petites ou moyennes, constitue une deuxième priorité. C'est sur elles que peuvent se construire les unités multinationales dont nous aurons besoin dans l'avenir, par exemple l'Union européenne ou une Alliance atlantique rénovée. Plus je multiplie les contacts bilatéraux, plus je me rends compte à quel point ils sont à la fois utiles et révélateurs. A l'intérieur d'une alliance comme l'Alliance atlantique ou d'une structure comme l'Union de l'Europe occidentale, chaque pays est certes un cas particulier mais la France, par ses moyens, sa capacité, son prestige, par l'expérience et les compétences de ses unités, joue un rôle tout à fait particulier, et il est essentiel de développer les relations bilatérales.

Naturellement, il nous faut aussi favoriser la mutation des institutions internationales. Le ministère de la défense est associé par le ministère des affaires étrangères aux négociations correspondantes. L'affirmation de l'UEO, les changements en cours dans l'Alliance atlantique, le développement de la CSCE, l'augmentation des interventions des Nations unies en constituent les principaux exemples.

Le quatrième principe, c'est la préparation de l'avenir en impliquant le plus possible dans nos projets de jeunes fonctionnaires, militaires ou ingénieurs, français et étrangers, en veillant à leur formation, en leur donnant accès à des expériences nouvelles et communes. Toute une partie de notre culture en matière de défense est liée à une situation passée, et nous trouvons l'occasion de développer ce genre d'idées nouvelles non seulement dans la coopération européenne traditionnelle mais aussi dans la coopération extérieure à l'Europe des Douze.

J'ai déjà parlé de la construction européenne et je ne vais pas développer ce point. Je rappelle cependant que la France a été à l'origine de la création d'un centre satellitaire et quelle participe à son développement, qu'il y a maintenant des réunions régulières des chefs d'état-major des armées, qu'une cellule de planification a été constituée dans le cadre de l'UEO. Lorsqu'il se sera élargi à d'autres partenaires, dont plusieurs se sont déjà manifestés, le corps européen pourra concrétiser la capacité militaire propre à l'Europe.

Simultanément, la France et l'Allemagne entendent mettre ce corps à la disposition de l'Alliance atlantique. Les modalités de cette contribution à la défense commune seront prochainement discutées au Conseil atlantique.

L'Europe se construit donc. L'Alliance évolue. Dans la période qui s'ouvre, les contacts avec les Etats-Unis ont naturellement une grande importance et, dans les semaines qui viennent, nous verrons quel type de renouvellement est à prévoir.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur l'Europe au-delà des Douze. Y compris dans le domaine de la défense, il y a des pays qui, depuis longtemps, partagent nos valeurs, aspirent aux mêmes desseins, souhaitent nous rejoindre. Certains d'entre eux étaient retenus par une forme de neutralité. Et voilà qu'ils nous rejoignent ! J'ai reçu mes collègues autrichien, suisse, suédois, finlandais et je leur ai rendu visite dans leurs pays.

M. Jean Brocard. Avec la Suisse, ce n'est pas gagné ! Elle n'est pas encore entrée dans l'Europe ! Et c'est un frontalier qui parle !

M. le ministre de la défense. Je vois en tout cas que vous considérez que ce serait une victoire. Je prends acte de votre déclaration. *(Sourires.)*

Avec la disparition du Pacte de Varsovie, les appels se multiplient pour de nouveaux échanges, pour une coopération dans tous les domaines, des appels si nombreux et si intenses que nous ne pouvons évidemment pas leur donner à tous satisfaction. L'accroissement de la coopération avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, qui sont d'ailleurs liées à la Communauté par un accord d'association, est une priorité. J'ai même eu l'occasion de participer en mai dernier à une réunion des ministres de la défense de ces trois pays à Prague.

L'intensité des liens bilatéraux que nous développons avec ces pays est un facteur de stabilisation et de sécurité qui pourrait compenser en partie l'absence de garantie de sécurité collective. La France a en outre préconisé une politique beaucoup plus active de l'UEO à l'égard de ces Etats. Pour la première fois, il y a quelques mois, les ministres de la défense de ces pays ont été invités à une réunion des ministres de l'UEO.

Ainsi se dessine peu à peu, dans le domaine de la défense comme dans d'autres, un espace européen qui déborde rapidement le cadre strict des traités en vigueur.

Il nous appartient, dans la phase de transition qui s'est ouverte, de consolider et d'élargir l'ensemble ouest-européen, de favoriser l'accueil des nouvelles démocraties les plus avancées, d'encourager l'évolution des pays où le processus démocratique est encore fragile.

Avec les Républiques nées de l'ex-Union soviétique, une nouvelle ère s'est ouverte. J'ai signé en septembre 1991, trois semaines après le putsch manqué du 19 août, un accord bilatéral de coopération avec le maréchal Chapochnikov, aujourd'hui commandant en chef des forces armées unifiées de la CEI. Les échanges se sont depuis lors accrus, bien au-delà du cadre fixé. Une mission de coopération technologique et industrielle dans les secteurs intéressant la défense a été placée auprès de notre ambassadeur à Moscou. La direction des recherches de la DGA – la délégation générale à l'armement – a mis en place un fonds de coopération de 50 millions qui sera renforcé en 1993. Des postes d'attachés de défense ont été ouverts à Kiev, Minsk et Alma-Ata. Un attaché de défense sera installé à Tachkent dans quelques mois.

Par ailleurs, un dialogue régulier a été entretenu avec les responsables russes de la défense sur le contrôle et le démantèlement de l'arsenal nucléaire accumulé depuis quarante ans, qui est toujours là. C'est l'un des résultats de l'initiative annoncée il y a un peu plus d'un an par le Président de la République. Une coopération technique, destinée à faciliter le démantèlement des têtes nucléaires, a été définie au cours des missions conduites par M. Renon, ancien secrétaire d'Etat à la défense, ancien administrateur général du commissariat à l'énergie atomique. Les accords bilatéraux formalisant cette coopération seront signés à Paris dans quelques jours. Ils correspondent, du côté français, à un important effort technique et financier, réalisé principalement par le ministère de la défense et la direction des applications militaires du CEA. Pour 1992, 30 millions de francs sont consacrés par mon ministère à ce volet de la coopération, probablement plus en 1993.

Enfin, les échanges militaires avec la Russie revêtent désormais une certaine dimension opérationnelle. Des exercices conjoints entre nos deux marines, les premiers depuis quatre-vingts ans, se déroulent dans le golfe persique depuis le début du mois d'octobre 1992. Le déploiement de casques bleus russes en Croatie, dans le cadre de la force de protection des Nations Unies, a été l'occasion d'un travail côte à côte, sur un terrain difficile, d'unités de nos deux pays.

Nous ne négligeons pas pour autant la vigilance nécessaire à l'égard des risques représentés par l'évolution actuelle de certains pays de l'ancienne Union soviétique, mais le développement de ces relations nouvelles, l'investissement à long terme que représentent, par exemple, les stages de jeunes officiers que nous encourageons, sont à la mesure de l'espoir que suscite la restauration de liens d'amitié très anciens entre la France et la Russie.

D'un jour à l'autre, notre préoccupation s'accroît face à la réapparition de la guerre au cœur du continent européen avec le conflit yougoslave. De multiples crises régionales suscitent l'intervention de la communauté internationale. Notre outil de défense est désormais sollicité en permanence.

Dans ce contexte, nous devons donc sans cesse adapter les instruments multilatéraux de sécurité, et d'abord en Europe.

L'Union de l'Europe occidentale, qui avait assuré la coordination entre pays européens du blocus maritime dans le Golfe, est aujourd'hui présente en Adriatique pour surveiller l'application de l'embargo décrété à l'occasion de la crise yougoslave. La planification des déploiements de la FORPRONU doit en outre beaucoup aux travaux de planification militaire réalisés par les experts de l'UEO et à différentes mesures de coordination prises par des pays qui ont l'expérience de travailler en commun.

La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se dote elle aussi, progressivement, depuis le sommet de Paris d'instruments lui permettant d'influencer le réglement de crises régionales.

L'OTAN peut également jouer un rôle dès lors que les Etats neutres de l'Alliance décident de mettre à la disposition de la communauté internationale tel ou tel moyen dont ils disposent. C'est aujourd'hui le cas avec l'utilisation des Awacs au profit de l'ONU, pour la surveillance de la zone d'exclusion aérienne en Bosnie.

Depuis dix-huit mois, c'est l'organisation des Nations Unies qui a été le cadre principal de notre action extérieure. Durant cette période, cas sans précédent, l'engagement de nos armées sous casque bleu est passé de 500 à plus de 6 000 hommes. La France, qui était quatorzième, est ainsi devenue le premier pays contributeur aux opérations de maintien de la paix. Elle consent, vous le savez, des sacrifices importants dans l'ex-Yougoslavie. Je ne pense pas seulement, bien sûr, aux sacrifices financiers ou budgétaires, et je salue surtout ici la mémoire des officiers et sous-officiers français qui sont tombés au service de la paix, de la sécurité de l'Europe, du droit, et au service des malheureuses victimes de la guerre civile de Yougoslavie. Nous sommes aussi présents, très nombreux, au Cambodge, et, dans une moindre mesure, au Liban, au Koweït, au Salvador, dans le Sahara occidental, en Egypte et en Israël.

Les opérations décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies sont devenues aujourd'hui beaucoup plus complexes. Elles réclament une expertise militaire nettement plus développée que dans un passé encore récent. Ni l'organisation traditionnelle ni d'ailleurs les finances des Nations Unies ne suffisent désormais à ces tâches.

C'est pourquoi la France a fait depuis un an des propositions destinées à renforcer les capacités, le savoir-faire et la crédibilité de l'ONU dans ce type nouveau d'opérations. L'expertise militaire à la disposition du Secrétaire général et du Conseil de sécurité doit être renforcée et la France peut y tenir sa place. Des discussions sont en cours à New York, dans le cadre du projet d'Agenda pour la paix présenté par M. Boutros Ghali. Elles offrent l'occasion de faire valoir nos propositions, essentielles pour la crédibilité future des Nations Unies et la sécurité des hommes que nous engageons dans ces opérations.

J'ajoute que les capacités françaises sont également utilisées à d'autres fins dans le cadre des Nations Unies, par exemple dans la lutte contre la prolifération. Nos experts, officiers et ingénieurs, ont activement participé aux quarante-cinq missions réalisées pour l'application de la résolution 687 du Conseil de sécurité, qui impose à l'Irak la destruction de ses arsenaux et de ses moyens de destruction massive. Nous pouvons maintenant tirer profit de cette expérience pour renforcer les régimes internationaux de lutte contre la prolifération.

Cette évocation de notre action extérieure ne serait pas complète sans un aperçu sur l'impulsion donnée à la coopération internationale, en particulier à travers les nombreux accords bilatéraux signés ici ou là, ou en cours de discussion.

Le contenu de la coopération technique en matière de défense a profondément évolué. Il n'est plus limité aux échanges formels de visites entre hauts responsables civils ou militaires ou à la promotion de nos exportations d'armements. Un accent nouveau est mis sur l'action linguistique, la formation des jeunes, l'organisation générale de la défense dans de nombreux pays qui ont connu des dictatures. Le souci de promouvoir un modèle démocratique de relations entre le pouvoir politique et les institutions militaires est un objectif constant et on se tourne vers la France pour lui demander son avis et son expertise.

Dès lors, la mission de nos attachés de défense à l'étranger s'est enrichie et, dans de nombreux pays, profondément transformée. C'est la raison pour laquelle j'attache désormais un soin particulier à leur sélection, à leur recrutement et à leur carrière. Les réorganisations en cours au sein des états-majors des armées, la création de la direction du renseignement militaire, le rôle d'impulsion et de réflexion de la délégation aux affaires stratégiques doivent faciliter ces évolutions.

La mise en œuvre de ces principes nous ont conduits d'abord à orienter de façon plus sélective notre effort de coopération en faveur des pays où un processus démocratique est engagé ou doit être encouragé. J'ai parlé de l'Europe centrale. C'est vrai également de l'Afrique, où une priorité est accordée à des Etats comme le Sénégal ou le Bénin, alors que nous avons suspendu nos actions au Zaïre et récemment, un peu tardivement à mon avis, au Togo. Dans le même esprit, notre coopération vient d'être relancée en Amérique latine à l'occasion d'un déplacement de M. Mellick. Je compte m'y rendre moi-même prochainement. Ces pays sont attirés par les traditions démocratiques et militaires de la France et souhaitent coopérer avec nous.

D'autres accords bilatéraux de coopération ont été conclus ou sont en cours de discussion avec plusieurs Etats petits ou moyens du Moyen-Orient, Emirats arabes unis, Qatar, Oman. Ils contribueront à la stabilité et à l'équilibre du golfe Persique.

Naturellement, je m'attache personnellement à développer nos relations avec plusieurs pays clés en Asie, qu'il s'agisse du sous-continent indien, du Cambodge, de l'Asie du Sud-Est ou du Japon où je me suis rendu récemment. La prise en compte de cette région, cruciale pour l'avenir du monde, et stratégique sur les plans technologique, industriel et financier, est désormais un élément important de notre politique de défense.

Dans tous ces pays où M. Mellick et moi-même nous rendons, les évolutions du système de défense et des outils de défense français sont perçues comme traduisant la volonté de la France de conserver son rang. C'est bien ainsi que l'on peut interpréter le projet de loi de finances que je vous présente aujourd'hui.

Monsieur Hollande, monsieur Fillon, il est vrai que les interventions extérieures, notamment au Cambodge et en Yougoslavie, atteignent un tel coût, plus de deux milliards,

qu'on pourrait effectivement envisager des mesures budgétaires particulières et éventuellement un chapitre particulier. Si cela n'a pas été fait dans le passé, c'est parce que le nombre, l'importance ou la durée de ces interventions étaient plus faibles. Cela étant, c'est, en effet, une idée dont il faudra tenir compte dans l'avenir.

Disposant d'un outil militaire autonome, moderne et polyvalent, la France a une crédibilité et un prestige qui lui permettent de peser sur les évolutions du monde. Elle porte donc la responsabilité de façonner, avec d'autres, un ordre international plus stable, mais aussi plus juste.

La France a entamé une révision de sa politique de défense. Pour la mener à bien sans traumatisme, il convient de respecter le calendrier de la programmation et le rythme des restructurations, en se gardant de toute surenchère.

En ce qui concerne les programmes, que ce soit sur le plan militaire ou sur le plan industriel, les choix ont été discutés, parfois vigoureusement, mais ils sont incontestables. J'observe, d'ailleurs, qu'on ne leur oppose pas de contre-proposition.

M. Arthur Paecht. Cela va venir !

M. le ministre de la défense. C'est la responsabilité du ministre de la défense que de s'assurer que les armées ne vivent pas au-dessus des moyens que la nation leur consacre. Une chose est de se payer d'annonces en lançant des programmes ; autre chose est de les financer, de les réaliser et de pourvoir à un équipement cohérent des forces.

Les budgets de 1991 et de 1992 que j'ai été amené à exécuter dans des circonstances difficiles, les budgets de 1993 et 1994, dans le droit-fil de la programmation que je vous ai proposée, ont été conçus dans cet esprit de rigueur.

Pour des raisons également financières, je ne crois pas à la possibilité de professionnaliser l'ensemble de nos unités combattantes. Une telle solution conduirait inévitablement à diminuer notre poids en Europe, à limiter nos possibilités d'action, à perturber la réorganisation de nos armées. Mais je ne crois pas que ce soit le but de ceux qui la proposent.

Comme l'a dit M. Hollande, cette solution se traduirait en effet, sauf à consentir des dépenses prohibitives, par une forte diminution du format de nos armées et des difficultés de recrutement considérables qui obéreraient leur disponibilité.

Mais, vous le savez, l'attachement du pays – le mien, le vôtre, celui de nos concitoyens – au service national est de principe. Il puise sa légitimité dans le lien bicentenaire entre la nation et son armée. Ce lien s'exprime à nouveau, depuis quelques mois. Je le vois se manifester chaque fois que sont demandés des volontaires parmi les appelés du service national pour aller en Yougoslavie ou au Cambodge : le nombre des volontaires est toujours quatre à cinq fois supérieur à celui des postes à pourvoir. C'est là, je crois, la plus belle démonstration de l'adhésion des citoyens français à l'action militaire de la France et à sa conception de nos forces armées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Rappel au règlement

M. Arthur Paecht. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, pour un rappel au règlement.

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, il est de tradition, dans notre maison, que le « blanc » du budget de la défense soit mis en distribution au moins le matin du débat budgétaire. Certes, ce n'est pas une très bonne pratique dans la mesure où cela laisse peu de temps pour l'examiner, mais toujours est-il que c'est mieux que ce qui se passe aujourd'hui, puisque nous sommes en train de débattre alors que le document en question n'est toujours pas disponible.

Je veux bien que le ministre fasse un grand tour d'horizon des problèmes graves de ce monde, je suis heureux d'apprendre que l'école de guerre va être profondément réformée, mais, puisque nous devons discuter du budget, j'aimerais, monsieur le président, que vous interveniez pour que le « blanc » soit mis en distribution cet après-midi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mon cher collègue, je pense que le ministre vous aura entendu et j'espère que ce document sera disponible cet après-midi.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense *(suite)*.

Annexe n° 39 (Défense). – M. François Hollande, rapporteur spécial.

Avis n° 2947, au nom de la commission des affaires étrangères : tome XII (Défense), de M. Claude-Gérard Marcus ;

Avis n° 2948, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome V (Défense : espace et forces nucléaires), de M. Freddy Deschaux-Beaume ; tome VI (Défense : recherche et industrie d'armement), de M. Jean-Guy Branger ; tome VII (Défense : personnels de la défense), de M. Jean Gatel ; tome VIII (Défense : forces terrestres), de M. François Fillon ; tome IX (Défense : marine), de M. Joseph Gourmelon ; tome X (Défense : air), de M. Jean Briane ; tome XI (Défense : gendarmerie), de M. Georges Lemoine.

Education nationale et culture : enseignement scolaire.

Annexe n° 13 (Education nationale et culture. – Education nationale : enseignement scolaire). – M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.

Avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome IX (Education nationale et culture. – Education nationale : enseignement scolaire), de M. Jean-Pierre Bequet.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103920861-001192